

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1987 B 01287

Numéro SIREN : 340 556 489

Nom ou dénomination : HOLDING SODICAR

Ce dépôt a été enregistré le 30/03/2022 sous le numéro de dépôt 8837

HOLDING - SODICAR

Société par actions simplifiée

au capital de 903.050 euros

Siège social : Route de Bordeaux

33740 ARES

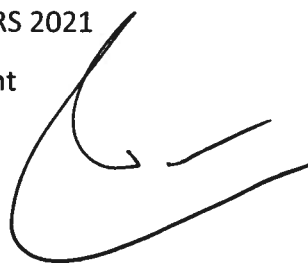
340 556 489 RCS BORDEAUX

COMPTES CONSOLIDES AU 30 SEPTEMBRE 2020

APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE EN DATE

DU 24 MARS 2021

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' shape followed by a horizontal line and a small upward stroke.

**SAS SODICAR
GROUPE E.LECLERC ARES**

**Comptes consolidés
Au 30-09-2020**

Sommaire

1 États financiers

- 1.1 Compte de résultat
- 1.2 Bilan
- 1.3 Tableaux de flux de trésorerie

2 Annexe

- 2.1 Activité du groupe
- 2.2 Principes comptables
- 2.3 Règles et méthodes comptables
- 2.4 Impôts différés
- 2.5 Notes sur les postes du bilan
- 2.6 Notes sur les postes du compte de résultat
- 2.7 Informations diverses

1 États financiers

1.1 Compte de résultat

Libellé	2020.09	2019.09
Chiffre d'affaires	66 229 487	65 851 283
Autres produits d'exploitation	338 895	228 680
Produits d'exploitation	66 568 382	66 079 963
Achats consommés	(50 893 467)	(51 451 684)
Charges externes	(4 358 503)	(3 801 395)
Impôts et taxes	(1 347 874)	(1 057 318)
Charges de personnel	(7 010 542)	(6 489 246)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(1 229 255)	(1 181 097)
Charges d'exploitation	(64 839 641)	(63 980 739)
Résultat d'exploitation	1 728 741	2 099 224
Produits financiers	2 253	7 112
Charges financières	(75 157)	(60 558)
Résultat financier	(72 905)	(53 447)
Opérations en commun	-	-
Résultat courant des entreprises intégrées	1 655 837	2 045 777
Produits exceptionnels	38 157	48 584
Charges exceptionnelles	(89 337)	(192 376)
Résultat exceptionnel	(51 181)	(143 791)
Impôts sur les résultats	(435 671)	(593 185)
Résultat net des entreprises intégrées	1 168 985	1 308 801
Dotations aux dépr. des écarts d'acquisition (impairment)	-	-
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 168 985	1 308 801
Intérêts minoritaires	57	7
Résultat net (Part du groupe)	1 168 928	1 308 794
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	18 061	18 061
Effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives	0	0
Résultat par action	64.72 €	72.47 €
Résultat dilué par action	64.72 €	72.47 €

1.2 Bilan

Libellé	Brut	Amort.	Dépréciat.	2020.09	2019.09
Capital souscrit non appelé	-	-	-	-	-
Écart d'acquisition	15 727 782	(3 475 070)	-	12 252 712	12 252 712
Immobilisations incorporelles	85 587	(83 542)	-	2 045	1 483
Immobilisations corporelles	26 443 114	(15 270 868)	-	11 172 246	9 555 592
Immobilisations financières	1 318 385	-	-	1 318 385	1 245 747
Actif immobilisé	43 574 868	(18 829 481)	-	24 745 388	23 055 535
Stocks et en-cours	5 233 458	-	(10 883)	5 222 575	5 250 181
Clients et comptes rattachés	617 208	-	(584)	616 624	413 696
Impôts différés - actif	208 888	-	-	208 888	141 940
Autres créances	1 863 923	-	-	1 863 923	1 482 326
Instruments financiers	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation	116 736	-	-	116 736	78 893
Valeurs mobilières de placement	3 294	-	-	3 294	3 264
Disponibilités	6 047 887	-	-	6 047 887	4 404 918
Actif circulant	14 091 394	-	(11 466)	14 079 927	11 775 218
Total Actif	57 666 262	(18 829 481)	(11 466)	38 825 315	34 830 753
				2020.09	2019.09
Capital				903 050	903 050
Primes liées au capital				-	-
Écart de réévaluation				-	-
Réserves				17 011 888	16 660 458
Résultat net (Part du groupe)				1 168 928	1 308 794
Capitaux propres (Part du groupe)				19 083 865	18 872 302
Intérêts minoritaires				933	745
Autres fonds propres				-	-
Écart d'acquisition - passif				-	-
Provisions				666 189	663 143
Impôts différés				79 216	141 940
Dettes financières				8 708 019	6 381 005
Fournisseurs et comptes rattachés				5 605 571	4 998 176
Autres dettes				4 684 782	3 773 442
Instruments financiers				-	-
Comptes de régularisation				-	-
Dettes				18 998 372	15 152 623
Total Passif				38 828 575	34 830 753

1.3 Tableau de flux de trésorerie

Libellé	2020.09	2019.09
Résultat net total des entités consolidées	1 168 985	1 308 801
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	2 059 490	1 140 615
Variation de l'impôt différé	(1 050 383)	(68 122)
Éléments calculés ou gains/pertes liés aux var. de juste valeur	(79)	177 725
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	-	-
Marge brute d'autofinancement	2 178 013	2 559 019
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	728 691	(1 086 012)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	2 906 705	1 473 007
Capital souscrit non appelé	-	-
Acquisitions d'immobilisations	(2 815 481)	(655 803)
Augmentation créances immobilisées	(62 444)	(71 684)
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	195 281	196 000
Cessions d'immobilisations	7 256	11 665
Réduction des autres immobilisations financières	41 900	583 166
Incidence des variations de périmètre	-	-
Autres opérations	-	-
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(2 633 487)	63 344
Émissions d'emprunts	5 502 117	330 000
Remboursements d'emprunts	(1 183 182)	(2 017 502)
Autres dettes financières - variations	8 079	15 003
Dividendes versés des filiales	-	-
Dividendes reçus/versés de la société mère	(957 233)	(1 200 000)
Augmentations / réductions de capital	-	-
Cessions (acq.) nettes d'actions propres	-	-
Variation de périmètres	-	-
Variation nette des concours bancaires	-	-
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT (III)	3 369 782	(2 872 499)
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III)	3 642 999	(1 336 148)
Trésorerie : ouverture	2 408 181	3 744 329
Trésorerie : clôture	6 051 180	2 408 181

Variation du BFR	2019.09	Dotation	Reprise	Variation	Variations de périmètre	Autres Variations	2020.09
Stocks et en-cours	5 250 181	(10 883)	7 065	(23 788)	-	-	5 222 575
Clients et comptes rattachés	413 696	(584)	1 251	202 261	-	-	616 624
Autres créances	1 482 326	-	-	381 597	-	-	1 863 923
Comptes de régularisation	78 893	-	-	37 843	-	-	116 736
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 998 176	-	-	607 395	-	-	5 605 571
Autres dettes hors dettes s/acquis. Immos.	3 570 889	-	-	716 059	-	-	4 286 948
Comptes de régularisation	-	-	-	-	-	-	-
Besoin en Fonds de Roulement	(1 343 969)	(11 466)	8 316	(725 540)	-	-	(2 072 660)
Variation du besoin en Fonds de Roulement	728 691						

2 Annexe

2.1 Activité du groupe

Le groupe développe ses activités dans les domaines suivants :

- Magasin à l'enseigne E. Leclerc
- Concepts commerciaux associés : centre-auto, espace culturel et technique, jardinerie et station-service.

2.1.1 Faits marquants

Travaux de construction d'un nouvel ensemble commercial

Les travaux de construction du ensemble commercial se poursuivent pour une ouverture prévue au cours fin 2021.

Pandémie de Covid-19

Face à la situation de pandémie de Covid-19 sur le territoire français, les autorités gouvernementales ont instauré à compter de mi-mars 2020 des mesures de confinement et de restrictions des déplacements impactant, directement ou indirectement, dans une certaine mesure les activités du groupe, en termes d'ouverture à la clientèle comme d'organisation interne des équipes et leur disponibilité.

Dans ce contexte exceptionnel, la Direction des sociétés du groupe a suivi attentivement la situation de l'activité, son fonctionnement ainsi que son évolution afin de respecter les mesures sanitaires préconisées (gestion des flux de clientèle, adaptation des postes de travail, application des gestes « barrières »...).

En l'état actuel de ses connaissances, le groupe est notamment dans l'incertitude de connaître quels de ses fournisseurs ne pourront pas honorer le règlement des ristournes et autres avantages pour les clients inscrits dans les comptes à la date de la clôture du fait des difficultés financières qu'ils subiraient du fait du ralentissement économique induit par cette pandémie.

2.1.2 Éléments postérieurs à l'exercice

La direction du groupe n'a pas d'informations particulières à mettre en évidence. Les sociétés du groupe poursuivent leurs activités conformément aux objectifs fixés par la direction.

2.1.3 Évolution du périmètre de consolidation

La périmètre de consolidation n'a pas évolué sur l'exercice.

2.2 Principes comptables

2.2.1 Date de clôture

L'exercice clos le 30/09/2020 a une durée de 12 mois. L'exercice précédent était clos le 30/09/2019.

Toutes les entités du groupe clôturent leurs exercices sociaux à la même date.

2.2.2 Référentiel

Les comptes du groupe sont consolidés dans le respect des principes comptables français et sont établis conformément aux dispositions du règlement comptable CRC n° 99-02.

Les comptes consolidés sont établis selon les méthodes décrites ci-après et respectent les règles et principes comptables applicables en France, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Outre les informations présentées au paragraphe 2.1.1 « Faits marquants », et 2.2.7 « Informations comptables » les règles de présentation et les méthodes d'évaluation sont les suivantes.

2.2.3 Méthode de consolidation

Intégration globale

Les comptes des sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans une autre entreprise ;
- soit de la désignation, pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise ; l'entreprise consolidante est présumée avoir effectué cette désignation lorsqu'elle a disposé, au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à quarante pour cent des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détenait, directement ou indirectement, une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une entreprise en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet ; l'influence dominante existe dès lors que, dans les conditions décrites ci-dessus, l'entreprise consolidante a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs de la même façon qu'elle contrôle ses propres actifs.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » ;

- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées dans les conditions définies par le règlement comptable.

Intégration proportionnelle

Les comptes des sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord. Il résulte :

- D'un nombre limité d'associés ou d'actionnaires partageant le contrôle ; le partage du contrôle suppose qu'aucun associé ou actionnaire n'est susceptible à lui seul de pouvoir exercer un contrôle exclusif en imposant ses décisions aux autres ; l'existence d'un contrôle conjoint n'exclut pas la présence d'associés ou d'actionnaires minoritaires ne participant pas au contrôle conjoint ;
- D'un accord qui :
 - prévoit l'exercice du contrôle conjoint sur l'activité économique de l'entreprise exploitée en commun ;
 - établit les décisions qui sont essentielles à la réalisation des objectifs de l'entreprise exploitée en commun et qui nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

L'intégration proportionnelle consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée proportionnellement et les autres entreprises consolidées dans les conditions définies par le règlement comptable.

Mise en équivalence

Les comptes des sociétés dans lesquelles le groupe n'a qu'une influence notable sont intégrés selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque l'entreprise consolidante dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées dans les conditions définies par le règlement comptable.

Homogénéité des comptes

Les comptes des sociétés intégrées sont ceux éventuellement retraités afin d'assurer leur homogénéité avec les principes comptables du groupe.

2.2.4 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et passifs, l'évaluation des aléas (positifs ou négatifs) à la date de la clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Les estimations significatives pour le groupe portent principalement sur les actifs immobiliers, les parts de marché / écart d'acquisition et les provisions pour risques et charges.

En raison de l'incertitude inhérente à tout processus d'évaluation et d'estimation, il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

2.2.5 Monnaie d'établissement des comptes.

Les comptes consolidés sont établis en référence à l'euro ; toutes les sociétés du groupe étant installées en France.

Les données financières sont présentées, sauf mentions particulières, en K€.

2.2.6 Périmètre

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont :

Intégration globale

Dénomination	N° SIREN	% Intérêt (Clôture)	% Intérêt (Ouverture)	Intégration fiscale	Pays
SODICAR	340 556 489	100.0000	100.0000	Oui - Mère	France
LA MONTAGNE	340 325 190	99.9806	99.9806	Oui - Filiale	France
ARES EXPANSION	478 052 400	100.0000	100.0000	Oui - Filiale	France
AUTO ARES	510 125 842	99.9999	99.9993	Oui - Filiale	France
ARES DISTRIBUTION	510 157 076	99.9991	100.0000	Oui - Filiale	France
ARES MULTIMEDIA	530 601 616	100.0000	100.0000	Oui - Filiale	France

Intégration proportionnelle :

Aucune société n'est intégrée selon la méthode proportionnelle.

Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Aucune société n'est exclue du périmètre de consolidation.

2.2.7 Informations comptables

Les écarts d'acquisition sur les sociétés immobilières sont toujours présents dans les comptes consolidés. Au regard des projets d'investissements et des valeurs latentes, ces écarts d'acquisition ne font plus l'objet d'un amortissement. Il n'a pas été mis en évidence de motif pouvant conduire à constater des dépréciations.

2.3 Règles et méthodes comptables

2.3.1 Méthodes comptables optionnelles

Les comptes consolidés peuvent être établis en retenant diverses méthodes, dites « méthodes optionnelles », dérogeant aux règles applicables aux comptes annuels individuels. Elles ont été appliquées comme décrit ci-dessous :

Description de la méthode optionnelle	Appliqué (Oui / Non / NA)
Constitution des provisions pour engagements de retraite et assimilés	Oui
Activation des contrats de location-financement	Oui pour les contrats significatifs
Utilisation de la méthode de l'avancement pour les opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice	NA
Étalement des frais d'émission et des primes d'émission et de remboursement des emprunts	NA
Comptabilisation au compte de résultat des écarts de conversion des créances et dettes libellées en devises	NA
Réévaluation des immobilisations	Non
Activation de certaines charges tels que frais de recherche et de développement, intérêts intercalaires sur immobilisations et/ou stocks, frais d'établissement	Non
Méthode du coût historique indexé	Non
Méthode de la valeur de remplacement pour les immobilisations et/ou les stocks	Non
Méthode LIFO pour les stocks	Non
Classement spécifique dettes / capitaux propres	Non

NA : Non Applicable car le groupe n'est pas concerné par cette méthode.

2.3.2 Application de prescriptions comptables ne fournissant pas une image fidèle

Aucune des règles comptables, méthodes d'évaluation ou de présentation des opérations du groupe n'est susceptible d'induire le lecteur en erreur en ne lui fournissant pas une image fidèle de la situation financière du groupe et de son résultat.

2.3.3 Opérations internes

Les comptes réciproques et les résultats réalisés entre sociétés consolidées sont éliminés chaque fois que leur maintien est de nature à fausser l'image du Groupe donnée par les comptes consolidés.

2.3.4 Méthode d'évaluation - Réévaluation

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Le groupe n'a procédé à aucune réévaluation de ses actifs corporels et financiers au-delà des justes valeurs des actifs reconnus à l'occasion de l'entrée de sociétés dans le périmètre de consolidation.

2.3.5 Méthode de conversion des comptes des sociétés intégrées en devises

Nature

Lorsque les comptes des sociétés étrangères consolidées sont établis dans une devise autre que l'euro, la méthode de conversion retenue est la « méthode du taux de clôture » :

- Pour les éléments actifs et passifs : les valeurs sont converties au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice,
- Pour les éléments du compte de résultat, les valeurs sont converties sur la base du taux de change moyen constaté sur la durée de l'exercice.

Impact pour le groupe

Néant

2.3.6 Écarts d'acquisition

Nature

L'écart de première consolidation d'une société est réparti dans les postes appropriés du bilan consolidé ; la partie non affectée de cet écart est inscrite au poste "écart d'acquisition" à l'actif ou au passif du bilan consolidé.

L'écart d'acquisition comptabilisé à l'actif est rapporté au résultat sur sa durée d'utilisation. Dans des cas exceptionnels, lorsque sa durée d'utilisation ne peut être déterminée de façon fiable, il est amorti sur une période de dix ans.

Que sa durée d'utilisation soit limitée ou non, l'écart d'acquisition comptabilisé à l'actif fait l'objet d'une dépréciation lorsque sa valeur d'inventaire est inférieure à sa valeur comptable si l'on prévoit que la perte de valeur sera durable. Ces dépréciations ne sont jamais reprises.

Traitement comptable

L'écart d'acquisition positif est inscrit à l'actif immobilisé.

L'entité détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti.

Lorsqu'il existe une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. Toute modification significative de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée de manière prospective.

L'entité apprécie, à chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre de sa valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle.

Si sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est non limitée, le test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition, estimée à l'origine comme non limitée, devient limitée au regard d'un des critères cités au deuxième alinéa de cet article, un test de dépréciation est réalisé ; l'écart d'acquisition, le cas échéant déprécié, est amorti sur la durée d'utilisation résiduelle.

L'écart d'acquisition négatif est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition.

2.3.7 Coût d'emprunts incorporés dans les actifs immobilisés

Néant

2.3.8 Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Le groupe a opté pour la méthode préférentielle de comptabilisation des frais de développement à l'actif du bilan.

Les coûts de développement peuvent être comptabilisés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale. Ceci implique, pour l'entité, de respecter l'ensemble des critères suivants :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- La capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les avantages économiques futurs sont raisonnablement estimés supérieurs aux coûts engagés.

Il n'existe pas de tels actifs au sein du groupe consolidé.

Frais d'établissement

Les frais d'établissement inscrits dans les comptes individuels sont comptabilisés en charges pour l'élaboration des comptes consolidés.

Autres immobilisations incorporelles

Il s'agit essentiellement de droits de licence pour des logiciels utilisés par les sociétés du groupe. Ils sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans.

Contrat de location-financement

Le groupe n'a conclu aucun contrat de location-financement portant sur des actifs incorporels.

Indice(s) de perte de valeur / Dépréciation

Sur l'exercice, le groupe n'a pas mis en évidence d'indices, internes ou externes, de perte de valeur.

2.3.9 Immobilisations corporelles

Évaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de :

- leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature) ;
- les coûts directement attribuables engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon les utilisations envisagées ;
- le cas échéant, de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Valeur résiduelle des immobilisations corporelles : compte tenu de la nature des immobilisations et de l'état de connaissance à la date d'acquisition, aucune valeur résiduelle significative n'a pu être déterminée.

Amortissements

Amortissements des biens non décomposables : la période d'amortissement des biens non décomposables est fondée sur la durée d'utilisation. Dans le cas de l'entité cette durée d'utilisation n'est pas notablement différente de la durée d'usage retenue antérieurement à l'application du règlement CRC 2002-10.

Amortissements des biens décomposables : la période d'amortissement des biens décomposables est fondée sur la durée d'utilisation.

Durée d'amortissement : les amortissements pour dépréciation sont calculés principalement suivant le mode linéaire, exceptionnellement en dégressif pour certains matériels sur la base de durées d'utilisation suivante :

Terrains	Non amorti
Agencements Terrains	De 15 à 30 ans
Constructions et Agencements	De 15 à 30 ans
Matériel & outillage	De 3 à 12 ans
Agencements divers	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	De 1 à 10 ans

Composants de 2ème catégorie/provision pour grosses réparation : Quand ils peuvent être identifiés et évalués, ils font l'objet d'une provision pour grosses réparations.

Reprises exceptionnelles d'amortissements : L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle & significative d'amortissements.

Contrat de location-financement

Les contrats de location-financement, dont les conditions s'apparentent à un achat assorti d'un crédit, font l'objet d'un traitement particulier.

Les contrats de location-financement sont identifiés dans les conditions suivantes :

- Le contrat prévoit le transfert obligatoire de la propriété du bien au terme de la durée de location ;
- Le contrat prévoit le transfert sur option de la propriété du bien au terme de la durée de location dans de telles conditions que le transfert de propriété paraît hautement probable dès la conclusion du contrat ;
- La durée de bail recouvre pour l'essentiel la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur ;
- La valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la valeur actuelle du bien loué à la date de la conclusion du contrat.

Il s'agit pour l'essentiel en France des contrats de crédit-bail, de location longue durée ou location avec option d'achat.

Le groupe vérifie ces conditions pour les contrats les plus significatifs ou lorsque leur nombre/volume présente un impact significatif même si unitairement ils n'auraient pas été immobilisés au regard des coûts de traitement, de recherche et de suivi engendrés pour améliorer l'information financière.

Les immobilisations corporelles financées par contrat de location financement sont comptabilisées au sein des immobilisations corporelles en contrepartie de l'estimation de dettes financières que représente l'actualisation des sommes à payer au titre desdits contrats.

Les immobilisations sont amorties, sauf exception, selon les durées d'amortissement retenues par le groupe. En pratique, les valeurs résiduelles sur les matériels sont très faibles (souvent $\leq$ à 1% de la valeur d'origine) et les biens d'une durée de vie réelle proche de la durée du contrat. Aussi, les durées d'amortissement sont souvent ajustées à la durée des contrats.

La dette financière est amortie sur la durée du contrat sur la base du taux d'intérêt implicite qui permet l'actualisation de l'ensemble des sommes à verser au cours du contrat pour la location des biens.

La redevance locative est retraitée en remboursement de la dette et en charges financières. Les rythmes d'amortissements économiques des biens et d'amortissements du capital emprunté n'étant pas similaires, le résultat consolidé se trouve affecté de cette différence.

Indice(s) de perte de valeur / Dépréciation

Sur l'exercice, le groupe n'a pas mis en évidence d'indices, internes ou externes, de perte de valeur. Aussi, le groupe n'a pas mis en œuvre de tests de de dépréciation.

2.3.10 Immobilisations financières

Titres de participation / Titres immobilisés

Les titres de participations / titres immobilisés non consolidés sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement :

- de Titres de diverses sociétés du mouvement LECLERC ;
- de parts sociales de banques mutualistes ;

Créances rattachées à des participations

Il s'agit d'avances à des sociétés dans lesquelles le groupe détient une participation non consolidée.

Autres immobilisations financières

Figurent essentiellement dans ce compte des dépôts, autres prêts et cautionnements.

Dépréciations

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable.

2.3.11 Comptabilisation des opérations en devises

Nature

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

En fin d'exercice, les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont converties au cours de change à la date de la clôture des comptes. Les gains et pertes de change latents résultant de ces conversions sont inscrits aux comptes de résultat.

Impact sur les comptes du groupe

Le groupe n'est quasiment pas exposé à ces opérations.

2.3.12 Stocks et en-cours

Évaluation

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition sous déduction éventuelle des ristournes et sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle à la date de clôture. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les pertes et les gaspillages sont exclus des coûts

Le prix et les perspectives de vente sont pris en considération pour juger des éventuelles dépréciations des stocks. Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Les intérêts sont exclus de la valorisation des stocks.

Contrat à long terme

Le groupe n'est pas visé par ces contrats.

Autres contrats

Les travaux de courte durée terminés et non encore facturés à la date de clôture font l'objet d'une comptabilisation en « factures à établir » et inscrit au sein du poste « clients ».

2.3.13 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

2.3.14 Placement de trésorerie / Valeurs mobilières de placement

La gestion de la trésorerie du groupe est menée dans une optique de prudence auprès d'institutions financières légalement autorisées.

Il s'agit le plus souvent de comptes à terme ou OPCVM monétaire. Le groupe est ainsi peu exposé aux risques de marché. Le rendement des excédents de trésorerie est de fait beaucoup plus exposé au risque de taux.

Les titres de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

2.3.15 Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres

Les titres d'autocontrôle sont les titres (C. com. art. R 233-6) :

- Émis par l'entreprise consolidante,
- Et détenus soit par elle-même, soit par des entreprises consolidées.

Le règlement CRC n° 99-02 (§ 271) a interprété cette définition des titres d'autocontrôle en la restreignant aux seuls titres de l'entreprise consolidante qui sont détenus :

- Soit par elle-même,
- Soit par les entreprises contrôlées, c'est-à-dire (Règl. n° 99-02, § 1000) les entreprises sous contrôle exclusif ou, en principe, également sous contrôle conjoint.

Le traitement comptable des titres d'autocontrôle dans les comptes consolidés dépend de leur classement comptable dans les comptes individuels de l'entreprise détentrice. Les titres d'autocontrôle classés en titres immobilisés sont portés en diminution des capitaux propres consolidés alors que ceux qui figurent en valeurs mobilières de placement sont maintenus à ce poste dans les comptes consolidés. Ce traitement comptable s'applique également aux titres d'autocontrôle détenus par une filiale.

2.3.16 Subventions

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont reprises au compte de résultat au même rythme que les amortissements des biens qu'elles financent.

Le solde des subventions restant à virer en résultat est comptabilisé au poste « produits constatés d'avance ».

Subventions d'exploitation

Les subventions accordées sans contrepartie sont comptabilisées en produits de l'exercice, en particulier celles relatives à l'emploi de certaines catégories de personnel (ex : apprentis).

Pour celles accordées en vue du développement de projets identifiés, les produits sont constatés au compte de résultat en fonction des dépenses engagées. Le solde des subventions restant à constater en produits est comptabilisé en produits constatés d'avance.

2.3.17 Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

Toute obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, fait l'objet d'une provision estimée avec une fiabilité suffisante.

Si elle satisfait aux conditions de constatation d'un passif, une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés à hauteur de la meilleure estimation retenue par la direction des sociétés consolidées.

Les provisions pour risques et charges sont revues à l'occasion de l'établissement des comptes consolidés. Leur évaluation est revue à la hausse ou à la baisse en fonction de la connaissance d'éléments plus précis. Les provisions sont reprises aux comptes de résultats lorsque les faits ou événements qui les avaient motivées ont cessé d'exister.

2.3.18 Passif éventuel

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Au regard des règles de comptabilisation des passifs, un passif éventuel n'est pas comptabilisé au bilan mais est mentionné dans l'annexe.

Le groupe n'a pas détecté des passifs éventuels significatifs sauf information relative aux contrats d'échange de taux ci-après.

2.3.19 Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Dettes financières

Il s'agit pour l'essentiel d'emprunts à moyen/long terme auprès d'établissements de crédits, de concours bancaires, de la dette de participation des salariés et des dépôts en garantie reçus au titre des locations immobilières. Ces dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les comptes courants des associés, hors ceux du groupe neutralisés en tant que transactions internes, sont présentés dans le « autres dettes et comptes de régularisation ».

Ce poste comprend également la dette financière « sous-jacente » relative aux contrats de location-financement.

Étalement des frais d'émission et des primes d'émission et de remboursement des emprunts

Le groupe n'est pas concerné par ce type d'opération.

Dettes fournisseurs et autres dettes et comptes de régularisation

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Ce poste comprend les comptes courants des associés.

2.3.20 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires, hors taxes, intègre les ventes réalisées dans les magasins et entrepôts, sur les sites internet, et diverses prestations réalisées par les établissements.

Les produits de ces activités sont évalués pour leur contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes. Ils sont reconnus comme suit :

- Les ventes de biens sont comptabilisées dès la livraison aux clients et lorsque la propriété des biens leur a été transférée ;
- Les prestations de services, telles principalement que les services attachés directement à la vente de biens ou les prestations réalisées envers des fournisseurs sont comptabilisées sur la période où les services sont rendus.

Les avantages accordés à la clientèle des particuliers pour leurs achats au détail sous forme de bons d'achats manuels ou crédités sur leur carte de fidélité sont constatés immédiatement en réduction sur vente. L'utilisation de la carte de fidélité n'a d'effet que sur les sommes encaissées au jour de ladite utilisation. Une provision pour risque est inscrite au passif à hauteur des engagements pris sur ces avantages différés.

Les réductions sur ventes accordées aux clients à la demande des fournisseurs dans le cadre d'un partenariat commercial sont inscrites à l'actif jusqu'à leur remboursement pour les fournisseurs.

2.3.21 Résultat courant et résultat exceptionnel

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que de celles annexes qu'il assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité ordinaire et que ne sont pas supposés se reproduire de manière fréquente et régulière.

2.3.22 Résultats sectoriels

Après neutralisation des opérations internes, les activités du groupe constituent un ensemble cohérent qui ne requiert pas d'informations sectorielles complémentaires.

2.3.23 Engagements de retraite

Les salariés disposent de différents régimes de retraite. Pour les engagements à cotisations définies, celles-ci sont comptabilisées en charges au fur et mesure de leur constatation. Les autres engagements envers les salariés sont constitués par les indemnités de fin de carrière (IFC) versées au personnel. La législation française et les conventions collectives prévoient le versement d'indemnités à leur départ à la retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Ce coût actuariel est un engagement de prestations définies et comptabilisé parmi les provisions d'exploitation (dotations ou reprises). Cette charge est estimée une fois l'an selon la méthode des unités de crédits projetées. L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement au compte de résultat.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses	Exercice	Exercice précédent
Taux de croissance des salaires	1.50%	1.50%
Taux d'actualisation	1.50%	1.50%
Taux de rotation du personnel	Par tranche	Par tranche
Taux de charges sociales et fiscales	Entre 25% et 35% - par catégorie	Entre 25% et 35% - par catégorie
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Initiative du départ	Salarié	Salarié
Table de mortalité	INSEE 2017	INSEE 2017
Méthode de calcul retenue	Rétrospective	Rétrospective

Gratification pour médailles d'honneur du travail : valeur non significative.

2.4 Impôts différés

Les impôts différés actif ou passif sont calculés en fonction de la méthode du report variable et selon une conception étendue. Le(s) taux d'imposition retenu(s) s'applique(nt) sur toutes les différences temporaires entre les résultats comptables et les résultats fiscaux de chaque entité fiscale consolidée, ainsi que sur les retraitements propres à la consolidation. Aucune imposition différée n'est toutefois déterminée :

- Pour la différence entre la valeur fiscale des titres chez la société détentrice et la part des capitaux propres consolidés ;
- Sur les écarts d'acquisition et leurs amortissements car ils ne sont pas fiscalement déductibles ;
- Sur les actifs incorporels généralement non amortis et ne pouvant être cédés séparément de l'entité acquise.

Les impôts différés résultent, pour l'essentiel, de l'imposition des décalages temporaires, des retraitements de consolidation, de la neutralisation des profits intra-groupe et des déficits fiscaux dont le groupe estime qu'ils pourront être déduits dans un délai raisonnable. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés pour chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés excédant les passifs d'impôts différés sont constatés dès lors que leur récupération est probable.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Le taux d'imposition théorique du groupe est de 31%, savoir le taux d'imposition de la société SODICAR aux comptes clos le 30.09.2020.

Eu égard à l'échéancier des indemnités de fin de carrière, il a été retenu un taux d'impôt différé de 25% pour ces denières.

2.5 Notes sur les postes du bilan

2.5.1 Écarts d'acquisition

Libellé	2019.09	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotations	Variations de périmètre	Autres variations	2020.09
Écart d'acquisition	15 727 782	-	-	-	-	-	15 727 782
Amortissements des écarts d'acquisition	(3 475 070)	-	-	-	-	-	(3 475 070)
Dépréciations des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Écart d'acquisition - Actif	12 252 712	-	-	-	-	-	12 252 712
Écart d'acquisition - passif	-	-	-	-	-	-	-
Écart d'acquisition - Passif	-	-	-	-	-	-	-

La société SODICAR est issue de sa fusion avec sa société holding de reprise qui avait fait apparaître à cette occasion un écart d'acquisition ; écart repris dans les comptes consolidés établis après cette fusion.

2.5.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Libellé	2019.09	Augment.	Diminution	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2020.09
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	84 752	835	-	-	-	-	85 587
Immobilisations incorporelles	84 752	835	-	-	-	-	85 587
Terrains	2 728 759	-	-	-	-	-	2 728 759
Agencements et aménagements de terrains	1 086 357	116 300	-	-	-	-	1 202 657
Constructions	11 062 670	-	-	-	-	-	11 062 670
Constructions sur sol d'autrui	583 485	142 539	-	-	-	-	726 024
Installations techniques, matériel & outillage	4 079 304	61 936	-	-	-	-	4 141 240
Autres immobilisations corporelles	369 908	27 319	(10 320)	-	-	-	386 907
Immobilisations corporelles en cours	3 780 401	2 375 257	-	-	-	-	6 155 658
Avances et acomptes s/immo. corp.	-	39 200	-	-	-	-	39 200
Immobilisations corporelles	23 690 883	2 762 551	(10 320)	-	-	-	26 443 114
Total	23 775 635	2 763 387	(10 320)	-	-	-	26 528 702

2.5.3 Immobilisations financières

Variation

Libellé	2019.09	Augment.	Diminution	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2020.09
Titres immobilisés	965 372	52 094	-	-	10 464	-	1 027 930
Dépôts et cautionnements versés	25 267	-	-	-	-	-	25 267
Autres créances immobilisées	255 108	62 444	(41 900)	-	(10 464)	-	265 187
Total	1 245 747	114 538	(41 900)	-	-	-	1 318 385

Échéancier

Échéancier des créances immobilisées	2020.09	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Dépôts et cautionnements versés	25 267	-	-	-	-	-	25 267
Autres créances immobilisées	265 187	46 866	51 833	56 137	51 235	56 961	2 156
Total	290 454	46 866	51 833	56 137	51 235	56 961	27 423

2.5.4 Amortissements - Dépréciations des actifs immobilisés

Amortissements

Libellé	2019.09	Dotation	Reprise	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2020.09
Amorts. concessions, brevets & droits similaires	(83 269)	(274)	-	-	-	-	(83 542)
Immobilisations incorporelles	(83 269)	(274)	-	-	-	-	(83 542)
Amorts. sur agenc. et aménag. de terrains	(562 062)	(146 963)	-	-	-	-	(709 025)
Amorts. des constructions	(9 471 986)	(672 673)	-	-	-	-	(10 144 659)
Amorts. des constructions sur sol d'autrui	(583 485)	(56 459)	-	-	-	-	(639 944)
Amorts. install. tech. matériel & outill.	(3 274 259)	(201 565)	-	-	-	-	(3 475 825)
Amorts. des autres immobilisations corp.	(243 499)	(61 060)	3 143	-	-	-	(301 416)
Immobilisations corporelles	(14 135 291)	(1 138 720)	3 143	-	-	-	(15 270 868)
Total	(14 218 560)	(1 138 994)	3 143	-	-	-	(15 354 411)

2.5.5 Stocks et en-cours

Variation

Libellé	2019.09	Augment.	Diminution	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2020.09
Stocks M, fournitures et aut. Approvision.	26 292	5 349	-	-	-	-	31 642
Stocks de marchandises	5 230 954	-	(29 137)	-	-	-	5 201 816
Stocks et en-cours	5 257 246	5 349	(29 137)	-	-	-	5 233 458

Libellé	2019.09	Dotation	Reprise	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2020.09
Depr. s/ stocks - marchandises	(7 065)	(10 883)	7 065	-	-	-	(10 883)
Dépréciations	(7 065)	(10 883)	7 065	-	-	-	(10 883)

Libellé	Brut	Dépréciat.	2020.09	Brut	Dépréciat.	2019.09
Stocks M, fournitures et aut. Approvision.	31 642	-	31 642	26 292	-	26 292
Stocks de marchandises	5 201 816	(10 883)	5 190 934	5 230 954	(7 065)	5 223 889
Stocks et en-cours	5 233 458	(10 883)	5 222 575	5 257 246	(7 065)	5 250 181

2.5.6 Actif circulant - Créances

Variation

Libellé	2019.09	Augment.	Diminution	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2020.09
Clients et comptes rattachés	414 947	202 261	-	-	-	-	617 208
Clients et comptes rattachés	414 947	202 261	-	-	-	-	617 208
Créances sur personnel & org. Sociaux	310	2 333	-	-	-	-	2 643
Créances fiscales hors IS	231 840	364 953	-	-	-	-	596 793
État, Impôt sur les bénéfices	300 981	-	(180 048)	-	-	-	120 933
Autres créances	949 194	-	194 360	-	-	-	1 143 554
Autres créances	1 482 326	367 286	14 312	-	-	-	1 863 923
Charges constatées d'avance	78 893	37 843	-	-	-	-	116 736
Comptes de régularisation	78 893	37 843	-	-	-	-	116 736
Total	1 976 166	607 390	14 312	-	-	-	2 597 867

Libellé	2019.09	Dotation	Reprise	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2020.09
Dépr. Clients et comptes rattachés	(1 251)	(584)	1 251	-	-	-	(584)
Dépréciation actif circulant	(1 251)	(584)	1 251	-	-	-	(584)

Libellé	Brut	Dépréciat.	2020.09	Brut	Dépréciat.	2019.09
Clients et comptes rattachés	617 208	(584)	616 624	414 947	(1 251)	413 696
Clients et comptes rattachés	617 208	(584)	616 624	414 947	(1 251)	413 696
Créances sur personnel & org. Sociaux	2 643	-	2 643	310	-	310
Créances fiscales hors IS	596 793	-	596 793	231 840	-	231 840
État, Impôt sur les bénéfices	120 933	-	120 933	300 981	-	300 981
Autres créances	1 143 554	-	1 143 554	949 194	-	949 194
Autres créances	1 863 923	-	1 863 923	1 482 326	-	1 482 326
Charges constatées d'avance	116 736	-	116 736	78 893	-	78 893
Comptes de régularisation	116 736	-	116 736	78 893	-	78 893
Total	2 597 867	(584)	2 597 283	1 976 166	(1 251)	1 974 915

Échéancier

Échéancier de l'actif circulant	2020.09	< 1 an	1 an<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Clients et comptes rattachés	617 208	617 208	-	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	617 208	617 208	-	-	-	-	-
Créances sur personnel & org. Sociaux	2 643	2 643	-	-	-	-	-
Créances fiscales hors IS	596 793	596 793	-	-	-	-	-
État, Impôt sur les bénéfices	120 933	120 933	-	-	-	-	-
Autres créances	1 143 554	1 143 554	-	-	-	-	-
Autres créances	1 863 923	1 863 923	-	-	-	-	-

2.5.7 Capitaux propres

Capital social

Le capital social de la société SODICAR est de 903 050 €, composé de 18 061 actions d'un nominal de 50 €.

Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

Libellé	Nb d'actions en circulation	Capital	Primes liées au capital	Écart de rééval.	Réserves	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires
N-2	18 061	903 050	-	-	15 826 665	2 034 108	18 763 823	190
Affectation du résultat N-2	-	-	-	-	2 034 108	(2 034 108)	-	-
Distribution/ brut versé	-	-	-	-	(1 200 000)	-	(1 200 000)	-
Résultat	-	-	-	-	-	1 308 794	1 308 794	7
N-1	18 061	903 050	-	-	16 660 773	1 308 794	18 872 617	197
Affectation du résultat N-1	-	-	-	-	1 308 794	(1 308 794)	-	-
Distribution/ brut versé	-	-	-	-	(957 233)	-	(957 233)	-
Résultat	-	-	-	-	-	1 168 928	1 168 928	57
Autres	-	-	-	-	(447)	-	(447)	679
N	18 061	903 050	-	-	17 011 888	1 168 928	19 083 865	933

Titres en autocontrôle

Le groupe ne détient aucun titre en autocontrôle.

Plans de stock-options / bons de souscription donnant accès au capital

Néant

2.5.8 Provisions pour risques et charges

Libellé	2019.09	Dotation	Reprise	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2020.09
Provisions pour litiges	218 167	39 560	(120 167)	-	-	-	137 560
Prov. pensions et retraites	224 504	35 135	-	-	-	-	259 639
Provisions pour impôts	214 672	991 392	(23 723)	-	-	-	264 890
Autres provisions pour charges	5 800	4 100	(5 800)	-	-	-	4 100
Provisions et impôts différés	663 143	1 070 187	(149 690)	-	-	-	666 189

2.5.9 Dettes financières

Variation

Libellé	2019.09	Augmentat.	Diminution	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2020.09
Emprunts établis. de crédit	4 379 441	5 502 117	(1 183 182)	-	-	-	8 698 376
Int. courus s/ emprunts	1 564	5 146	(67)	-	-	-	6 643
Dépôts et cautionnements reçus	-	3 000	-	-	-	-	3 000
Concours bancaires	2 000 000	-	-	-	-	(2 000 000)	-
Dettes financières	6 381 005	5 510 263	(1 183 248)	-	-	(2 000 000)	8 708 019

Échéancier

Dettes financières	2020.09	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Emprunts auprès établis. de crédit	8 698 376	1 032 965	3 675 539	2 801 797	588 460	432 441	167 174
Intérêts courus sur emprunts	6 643	6 643	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements reçus	3 000	3 000	-	-	-	-	-
Concours bancaires (trésorerie passive)	-	-	-	-	-	-	-
Dettes financières	8 708 019	1 042 607	3 675 539	2 801 797	588 460	432 441	167 174

2.5.10 Trésorerie

Libellé	2020.09	2019.09
VMP - Autres placements	3 294	3 264
Disponibilités	6 047 887	4 404 918
Trésorerie active	6 051 181	4 408 182
Concours bancaires (trésorerie passive)	-	2 000 000
Trésorerie passive	-	2 000 000
Trésorerie nette	6 051 181	2 408 182

2.5.11 Instruments financiers

Risques de taux

Le groupe gère les risques de marché liés aux variations de taux en utilisant des instruments financiers dérivés de contrats d'échange (swap) de taux, souscrits à des fins de couverture. Les produits ou charges en résultant sont constatés au compte de résultat de manière symétrique aux charges ou produits des opérations qu'ils couvrent. Ainsi les différentiels d'intérêts à payer ou à recevoir s'échelonnent au long de la durée de vie et sont réglés aux dates prévues par les contrats.

Le groupe gère une position structurelle taux variable / taux fixe en euros afin de maîtriser le coût de ses dettes auprès des établissements de crédit.

Risques de contrepartie

Les instruments financiers susceptibles d'exposer le groupe à une concentration du risque de contrepartie sont essentiellement les disponibilités, les placements.

Le groupe considère que le risque de contrepartie lié aux comptes clients est limité du fait de leur grand nombre, leur diversité leur dispersion géographique en France et leur encaissement quasi immédiat quant aux ventes au détail. Il fait l'objet de provision pour dépréciation après revue par la direction.

Le groupe place ses disponibilités et investit dans des instruments de placement présentant un risque faible de perte en contrepartie d'une rentabilité moindre auprès d'établissements financiers légalement autorisés en France. Aussi, le groupe estime que les risques de défaillance de ces contreparties sont très faibles.

2.5.12 Dettes fournisseurs, Autres dettes et comptes de régularisation

Variation

Libellé	2019.09	Augmentat.	Diminution	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2020.09
Fournisseurs	4 998 176	607 395	-	-	-	-	5 605 571
	4 998 176	607 395	-	-	-	-	5 605 571
Dettes s/ acquis. d'actifs	202 553	195 281	-	-	-	-	397 834
Avances, acomptes reçus sur commandes	69 647	-	(2 967)	-	-	-	66 680
Dettes sociales	1 655 088	68 409	-	-	-	-	1 723 498
Dettes fiscales (hors IS)	540 695	38 087	-	-	-	-	578 782
État - impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	-	-	-
Comptes courants groupe	1 199 349	437 368	-	-	-	-	1 636 717
Autres dettes	106 110	175 162	-	-	-	-	281 272
Autres dettes et cptes régul.	3 773 442	914 307	(2 967)	-	-	-	4 684 782
Produits constatés d'avance	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes et cptes régul.	-	-	-	-	-	-	-
Total	8 771 618	1 521 702	(2 967)	-	-	-	10 290 353

Échéancier

Échéancier Passif circulant	2020.09	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 605 571	5 605 571	-	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	5 605 571	5 605 571	-	-	-	-	-
Dettes s/ acquis. d'actifs	397 834	397 834	-	-	-	-	-
Avances, acomptes reçus sur commandes	66 680	66 680	-	-	-	-	-
Dettes sociales	1 723 498	1 723 498	-	-	-	-	-
Dettes fiscales (hors IS)	578 782	578 782	-	-	-	-	-
État - impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	-	-	-
Comptes courants groupe	1 636 717	1 636 717	-	-	-	-	-
Autres dettes	281 272	281 272	-	-	-	-	-
Autres dettes	4 684 782	4 684 782	-	-	-	-	-

2.5.13 Impôts différés

Libellé	2019.09	Variation	Variations de périmètre	Autres variations	2020.09
Impôts différés - actif	141 940	(9 008)	-	-	208 888
Impôts différés - passif	141 940	(141 940)	-	-	79 216
Valeur nette d'impôt différé	-	132 932	-	-	129 672

Plusieurs cessions internes d'actifs ont conduit à la fiscalisation d'une plus-value au niveau des sociétés cédantes.

Ces cessions ont été neutralisées au niveau de l'impôt global du groupe eu égard aux dispositions prévues par le régime de l'intégration fiscale.

Cette neutralisation fiscale a été considérée comme temporaire et a fait l'objet d'une provision pour risques d'impôt chez la société mère.

Ceci conduisant à maintenir les impôts différés sur les cessions réalisées.

2.6 Notes sur les postes du compte de résultat

2.6.1 Résultat par action

Le calcul du résultat par action est réalisé en tenant compte du nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice en prenant en considération les dates d'émission des nouveaux titres de capital.

Le résultat dilué par action est calculé en tenant compte de l'ensemble des instruments financiers potentiellement dilutifs à compter de l'ouverture de l'exercice soit de leur date d'émission lorsqu'elle intervient en cours d'exercice.

2.6.2 Chiffres d'affaires

Libellé	2020.09	2019.09
Production vendue de biens	4 213 123	4 035 445
Production vendue de services	2 143 961	1 871 662
Ventes de marchandises	60 019 459	60 125 345
Produits des activités annexes	135 329	162 217
Rabais, remises et ristournes accordés	(282 385)	(343 387)
Chiffre d'affaires	66 229 487	65 851 283

Analyse géographique

Le chiffre d'affaires est réalisé totalement en France.

Analyse sectorielle

Le chiffre d'affaires est essentiellement réalisé dans le secteur de la grande distribution, correspondant aux ventes aux clients individuels majorées des prestations de services facturées aux fournisseurs.

2.6.3 Autres produits d'exploitation - Opérations en commun

Libellé	2020.09	2019.09
Subventions d'exploitation	4 423	1 586
Autres produits	145 690	176 575
Reprise sur provisions d'exploitation	125 967	500
Rep./Dépr. sur actif circulant	8 316	7 921
Transferts de charges d'exploitation	54 499	42 099
Autres produits d'exploitation	338 895	228 680

2.6.4 Achats consommés

Libellé	2020.09	2019.09
Achat m.p., fourniture & aut. appro.	(733 349)	(751 638)
Variation stocks de marchandises	(29 137)	(55 947)
Var. stocks mp, fourniture & autres appro.	5 349	(6 619)
Achats non stockés de matières et fournitures	(778 877)	(657 921)
Achats de marchandises	(49 357 453)	(49 979 559)
Achats consommés	(50 893 467)	(51 451 684)

2.6.5 Autres charges d'exploitation

Libellé	2020.09	2019.09
Sous-traitance	(576 617)	(502 631)
Redevances de crédit-bail	(15 684)	(10 455)
Locations immobilières et charges locatives	(47 723)	(24 625)
Locations mobilières et charges locatives	(126 244)	(113 538)
Entretien et réparations	(505 028)	(398 381)
Primes d'assurances	(120 541)	(123 365)
Personnel détaché et intérimaire	(166 271)	(87 626)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(450 463)	(205 359)
Publicité, publications, relations publiques	(613 704)	(669 240)
Transport	(3 343)	(3 267)
Déplacements, missions et réceptions	(20 357)	(28 906)
Frais postaux et frais de télécommunications	(25 463)	(25 482)
Frais bancaires	(306 784)	(249 852)
Autres charges externes	(1 348 546)	(1 330 092)
Autres charges	(31 736)	(28 576)
Charges externes	(4 358 503)	(3 801 395)

2.6.6 Impôts, taxes et versements assimilés

Libellé	2020.09	2019.09
Impôts et taxes sur rémunérations	(104 279)	(75 941)
Autres impôts et taxes	(1 243 595)	(981 377)
Impôts et taxes	(1 347 874)	(1 057 318)

La contribution en fonction de la valeur ajoutée (CVAE), une des composantes de la contribution économique territoriale, est comptabilisée parmi les impôts et taxes.

2.6.7 Charges de personnel

Libellé	2020.09	2019.09
Rémunérations du personnel	(4 957 945)	(4 632 427)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(1 610 559)	(1 429 076)
Autres charges de personnel	(30 222)	(27 817)
Participation & Intéressement des salariés	(411 815)	(399 926)
Charges de personnel	(7 010 542)	(6 489 246)

La participation des salariés est comptabilisée au sein des charges de personnel. Il en est de même de l'intéressement dû aux salariés.

2.6.8 Dotations aux amortissements et provisions

Libellé	2020.09	2019.09
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	(274)	(1 713)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	(1 138 720)	(1 084 882)
Dot. aux provisions d'exploitation	(43 660)	(27 136)
Dot./Prov. engagements de retraite	(35 135)	(59 051)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(11 466)	(8 316)
Dotations d'exploitation	(1 229 255)	(1 181 097)

2.6.9 Résultat financier

Libellé	2020.09	2019.09
Dividendes	629	343
Revenus de créances	-	-
Autres produits financiers	1 624	6 769
Produits financiers	2 253	7 112

Libellé	2020.09	2019.09
Charges d'intérêts	(75 157)	(60 558)
Charges financières	(75 157)	(60 558)

2.6.10 Résultat exceptionnel

Les éléments en résultat exceptionnel ont été comptabilisés selon les méthodes définies par le plan comptable français.

Les produits et charges du compte de résultat exceptionnel incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation est peu liée à l'exploitation courante du groupe, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

Libellé	2020.09	2019.09
Produits de cession d'actifs	7 256	11 665
Autres Produits exceptionnels	7 177	5 253
Reprises sur provisions	23 723	31 666
Produits exceptionnels	38 157	48 584

Libellé	2020.09	2019.09
Valeurs nettes comptables des actifs cédés	(7 178)	(189 390)
Autres charges exceptionnelles	(8 219)	(2 986)
Dotations aux provisions et amortis. exceptionnels	(73 941)	-
Charges exceptionnelles	(89 337)	(192 376)

Plusieurs cessions internes d'actifs ont conduit à la fiscalisation d'une plus-value au niveau des sociétés cédantes.

Ces cessions ont été neutralisées au niveau de l'impôt global du groupe eu égard aux dispositions prévues par le régime de l'intégration fiscale.

Cette neutralisation fiscale a été considérée comme temporaire et a fait l'objet d'une provision pour risques d'impôt chez la société mère.

Ceci conduisant à maintenir les impôts différés sur les cessions réalisées.

2.6.11 Charge et preuve d'impôt

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt sur les bénéfices exigible par chaque entité du groupe, corrigée des impôts différés. Ces derniers résultent des différences temporaires entre la constatation des charges et produits dans les comptes individuels et ceux retenus dans les comptes consolidés.

Charge d'impôt

Libellé	2020.09	2019.09
Impôt sur les bénéfices	(568 603)	(661 307)
Impôts différés	132 932	68 122
Impôts sur les résultats	(435 671)	(593 185)

Preuve d'impôt

Libellé	2020.09	2019.09
Taux d'imposition de la mère	31.00%	33.33%
Résultat net consolidé	1 168 985	1 308 801
Dot. Écart acquisition	-	-
Résultat net consolidé imposable	1 168 985	1 308 801
Impôt sur les bénéfices comptabilisé	435 671	593 185
Résultat avant impôt	1 604 656	1 901 986
Impôt Théorique	497 443	633 995
Impôt Comptabilisé	435 671	593 185
Écart impôt théorique/ Impôt comptabilisé	(61 772)	(40 810)
Décalsages permanents	62 083	(540)
Crédit d'impôt & réduction d'impôt	(71 210)	(69 128)
Écart de taux 28% vs 31%	(15 000)	(41 152)
Effet taux d'impôt sur fiscalité différée à la clôture	(37 673)	35 505
Autres	28	34 508
Autres	-	(3)
Justification des écarts	(61 772)	(40 810)

Les crédits et réductions d'impôts sont comptabilisés en moins de l'impôt sur les bénéfices sauf le CICE qui est inscrit en déduction des frais de personnel.

Intégration fiscale

La société SODICAR est mère d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A et suivants du code général des impôts. La liste des sociétés intégrées est mentionnée dans le paragraphe relatif au périmètre de consolidation.

Plusieurs cessions internes d'actifs ont conduit à la fiscalisation d'une plus-value au niveau des sociétés cédantes.

Ces cessions ont été neutralisées au niveau de l'impôt global du groupe eu égard aux dispositions prévues par le régime de l'intégration fiscale.

Cette neutralisation fiscale a été considérée comme temporaire et a fait l'objet d'une provision pour risques d'impôt chez la société mère.

Ceci conduisant à maintenir les impôts différés sur les cessions réalisées.

2.7 Autres Informations

2.7.1 Effectifs

L'effectif moyen des entreprises consolidées par intégration globale, s'analyse comme suit :

Effectif moyen interne	2020.09	2019.09
Effectif moyen interne	212	192
Cadres	16	17
Agents de maîtrise et techniciens	24	21
Employés	172	154

2.7.2 Engagements hors-bilan

Dans le cadre de sa participation au mouvement E. LECLERC, certaines des sociétés du groupe ont donné leur garantie auprès de divers établissements de crédit pour des engagements souscrits par d'autres centres E. LECLERC.

De même certaines sociétés du groupe ont elles-mêmes reçu la garantie d'autres centres E. LECLERC pour leurs propres engagements financiers.

Les dettes financières du groupe sont garanties par des inscriptions immobilières, des nantissements de titres ou du fonds de commerce et par des cautions apportées par d'autres centres E. Leclerc.

2.7.3 Rémunération des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas servie car elle a pour effet de fournir des renseignements de caractère individuel.

2.7.4 Rémunération des commissaires aux comptes

Rémunérations des commissaires aux comptes (en €)	2020.09	2019.09
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	24 400	26 034
AUCENTUR	19 800	10 000
AXAR	4 600	10 000
Xavier ROUSSEL	0	6 034
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes		
	0	0
	0	0

2.7.5 Parties liées

Transactions entre entreprises liées

Informations relatives aux transactions avec les entreprises liées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle : nature des relations entre les entreprises liées, nature et éléments de ces opérations nécessaires à la compréhension du bilan, du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie : NEANT

Transactions avec des parties liées

Transactions effectuées avec des parties liées qui ne sont pas internes au groupe consolidé lorsque celles-ci présentent une importance significative et n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché : NEANT

HOLDING - SODICAR
Société par actions simplifiée
au capital de 903.050 euros
Siège social : Route de Bordeaux
33740 ARES
340 556 489 RCS BORDEAUX

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDES
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons ci-après les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

1 – LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 30 septembre 2020, le périmètre de consolidation du groupe comprenait essentiellement les sociétés suivantes :

FILIALES ET PARTICIPATIONS	CAPITAL en euros	QUOTE-PART CAPITAL DETENU
- L'AUTO ARES	741.000 €	99,99 %
- ARES DISTRIBUTION	1.371.953 €	100 %
- SCI LA MONTAGNE	2.083.020 €	99,99 %
- SCI ARES EXPANSION	1.000 €	99,99 %
- ARES MULTIMEDIA	50.000 €	100,00 %

2 – RESULTATS ET ACTIVITES

A – Résultats

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à **66.229 K €**.

Les comptes consolidés de l'exercice de consolidation font apparaître comme résultat consolidé un bénéfice de **1.169 K€**.

B – Activités des filiales et perspectives d'avenir

L'AUTO ARES

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 17.571.769,12 euros. Le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 64.981,02 euros.

ARES DISTRIBUTION

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020 la société a réalisé un chiffre d'affaires de 48.736.161,20 euros. La société ARES DISTRIBUTION a enregistré un bénéfice de 1.250.635,40 euros.

La société a bénéficié d'un apport partiel d'actifs par notre Société, concernant la branche complète et autonome d'activité comprenant l'exploitation, sous l'enseigne « E.LECLERC », du fonds de commerce d'hypermarché de l'espace culturel, de l'espace technique et de la jardinerie, sis à ARES (33740) – Route de Bordeaux. Jusqu'à présent la société était sans activité.

ARES MULTIMEDIA

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020, la société n'a pas réalisé de Chiffre d'affaires. Le résultat net se solde par une perte de -1.597,29 €. Nous vous rappelons que la société est sans activité depuis sa création.

SCI LA MONTAGNE

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 1.133.580,50 euros. Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 1.090.506,41 euros dû principalement à la revalorisation d'une partie de son patrimoine immobilier dans le cadre d'un échange d'actifs fonciers.

SCI ARES EXPANSION

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 353.735,53 euros. Le résultat se solde par un bénéfice de 898.189,24 euros dû principalement à la revalorisation d'une partie de son patrimoine immobilier dans le cadre d'un échange d'actifs fonciers.

C – Activités de recherche développement

Conformément aux dispositions de l'article L.233-26 du Code de Commerce, nous vous indiquons qu'aucune activité de recherche et de développement n'a été entreprise au cours de l'exercice écoulé par les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation.

D – Fait significatifs de l'exercice

L'événement marquant de l'exercice, en plus de la restructuration du groupe, est la crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence. En dehors des mesures sanitaires que nous avons dû mettre en place, notre secteur d'activité a été peu impacté par ces événements.

E – Analyse des principaux risques du Groupe – Objectifs et politique en matière de gestion des risques financiers

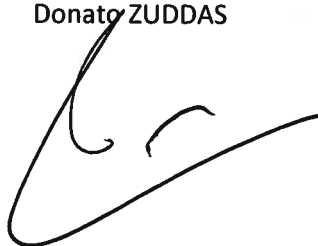
Nous n'avons décelé aucun risque financier au cours de l'exercice.

F – Évènements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

Nous demeurons à votre entière disposition pour toute précision complémentaire que vous souhaiteriez obtenir sur les éléments susvisés.

Le Président
Donato ZUDDAS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping 'L' shape followed by a smaller, more complex flourish.

HOLDING SODICAR SAS

**Route de Bordeaux
33740 ARES**

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 30 septembre 2020

**Exercice clos le 30 septembre 2020
HOLDING SODICAR SAS
Ce rapport contient 27 pages**

AUDIT Xavier ROUSSEL SAS
Xavier ROUSSEL
18 Cours Lemercler
17100 SAINTES

AUCENTUR
Laurence VERSAILLE
19-21 Rue du Commandant Cousteau
33100 BORDEAUX

HOLDING SODICAR SAS
Route de Bordeaux
33740 ARES

Bordeaux et Saintes, le 9 mars 2021

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la HOLDING SODICAR SAS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

XR *N*

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

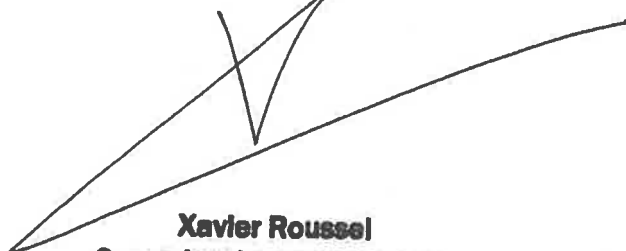
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

AR W

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

AXAR
Commissaire aux comptes



Xavier Roussel
Commissaire aux comptes,
Inscrit sur la liste nationale
des commissaires aux comptes,
rattaché à la CRCC Ouest Atlantique

AUCENTUR
Commissaire aux comptes



Laurence Versaille
Commissaire aux comptes,
inscrite sur la liste nationale
des commissaires aux comptes,
rattachée à la CRCC Nouvelle
Aquitaine



1 États financiers

1.1 Compte de résultat

Libellé	2020.09	2019.09
Chiffre d'affaires	66 229 487	65 851 283
Autres produits d'exploitation	338 895	228 680
Produits d'exploitation	66 568 382	66 079 963
Achats consommés	(50 893 467)	(51 451 684)
Charges externes	(4 358 503)	(3 801 395)
Impôts et taxes	(1 347 874)	(1 057 318)
Charges de personnel	(7 010 542)	(6 489 246)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(1 229 255)	(1 181 097)
Charges d'exploitation	(64 839 641)	(63 980 739)
Résultat d'exploitation	1 728 741	2 099 224
Produits financiers	2 253	7 112
Charges financières	(75 157)	(60 558)
Résultat financier	(72 905)	(53 447)
Opérations en commun	-	-
Résultat courant des entreprises intégrées	1 655 837	2 045 777
Produits exceptionnels	38 157	48 584
Charges exceptionnelles	(89 337)	(192 376)
Résultat exceptionnel	(51 181)	(143 791)
Impôts sur les résultats	(435 671)	(593 185)
Résultat net des entreprises intégrées	1 168 985	1 308 801
Dotations aux dépr. des écarts d'acquisition (impairment)	-	-
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 168 985	1 308 801
Intérêts minoritaires	57	7
Résultat net (Part du groupe)	1 168 928	1 308 794
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	18 061	18 061
Effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives	0	0
Résultat par action	64.72 €	72.47 €
Résultat dilué par action	64.72 €	72.47 €

1.2 Bilan

Libellé	Brut	Amort.	Dépréciat.	2020.09	2019.09
Capital souscrit non appelé	-	-	-	-	-
Écart d'acquisition	15 727 782	(3 475 070)	-	12 252 712	12 252 712
Immobilisations incorporelles	85 587	(83 542)	-	2 045	1 483
Immobilisations corporelles	26 443 114	(15 270 868)	-	11 172 246	9 555 592
Immobilisations financières	1 318 385	-	-	1 318 385	1 245 747
Actif immobilisé	43 574 868	(18 829 481)	-	24 745 388	23 055 535
Stocks et en-cours	5 233 458	-	(10 883)	5 222 575	5 250 181
Clients et comptes rattachés	617 208	-	(584)	616 624	413 696
Impôts différés - actif	208 888	-	-	208 888	141 940
Autres créances	1 863 923	-	-	1 863 923	1 482 326
Instruments financiers	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation	116 736	-	-	116 736	78 893
Valeurs mobilières de placement	3 294	-	-	3 294	3 264
Disponibilités	6 047 887	-	-	6 047 887	4 404 918
Actif circulant	14 091 394	-	(11 466)	14 079 927	11 775 218
Total Actif	57 666 262	(18 829 481)	(11 466)	38 825 315	34 830 753
				2020.09	2019.09
Capital				903 050	903 050
Primes liées au capital				-	-
Écart de réévaluation				-	-
Réserves				17 011 888	16 660 458
Résultat net (Part du groupe)				1 168 928	1 308 794
Capitaux propres (Part du groupe)				19 083 865	18 872 302
Intérêts minoritaires				933	745
Autres fonds propres				-	-
Écart d'acquisition - passif				-	-
Provisions				666 189	663 143
Impôts différés				79 216	141 940
Dettes financières				8 708 019	6 381 005
Fournisseurs et comptes rattachés				5 605 571	4 998 176
Autres dettes				4 684 782	3 773 442
Instruments financiers				-	-
Comptes de régularisation				-	-
Dettes				18 998 372	15 152 623
Total Passif				38 828 575	34 830 753



1.3 Tableau de flux de trésorerie

Libellé	2020.09	2019.09
Résultat net total des entités consolidées	1 168 985	1 308 801
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	2 059 490	1 140 615
Variation de l'impôt différé	(1 050 383)	(68 122)
Éléments calculés ou gains/pertes liés aux var. de juste valeur	(79)	177 725
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	-	-
Marge brute d'autofinancement	2 178 013	2 559 019
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	728 691	(1 086 012)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	2 906 705	1 473 007
Capital souscrit non appelé	-	-
Acquisitions d'immobilisations	(2 815 481)	(655 803)
Augmentation créances immobilisées	(62 444)	(71 684)
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	195 281	196 000
Cessions d'immobilisations	7 256	11 665
Réduction des autres immobilisations financières	41 900	583 166
Incidence des variations de périmètre	-	-
Autres opérations	-	-
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(2 633 487)	63 344
Émissions d'emprunts	5 502 117	330 000
Remboursements d'emprunts	(1 183 182)	(2 017 502)
Autres dettes financières - variations	8 079	15 003
Dividendes versés des filiales	-	-
Dividendes reçus/versés de la société mère	(957 233)	(1 200 000)
Augmentations / réductions de capital	-	-
Cessions (acq.) nettes d'actions propres	-	-
Variation de périmètres	-	-
Variation nette des concours bancaires	-	-
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT (III)	3 369 782	(2 872 499)
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III)	3 642 999	(1 336 148)
Trésorerie : ouverture	2 408 181	3 744 329
Trésorerie : clôture	6 051 180	2 408 181

Variation du BFR	2019.09	Dotation	Reprise	Variation	Variations de périmètre	Autres Variations	2020.09
Stocks et en-cours	5 250 181	(10 883)	7 065	(23 788)	-	-	5 222 575
Clients et comptes rattachés	413 696	(584)	1 251	202 261	-	-	616 624
Autres créances	1 482 326	-	-	381 597	-	-	1 863 923
Comptes de régularisation	78 893	-	-	37 843	-	-	116 736
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 998 176	-	-	607 395	-	-	5 605 571
Autres dettes hors dettes s/acquis. Immos.	3 570 889	-	-	716 059	-	-	4 286 948
Comptes de régularisation	-	-	-	-	-	-	-
Besoin en Fonds de Roulement	(1 343 969)	(11 466)	8 316	(725 540)	-	-	(2 072 660)
Variation du besoin en Fonds de Roulement	728 691						



2 Annexe

2.1 Activité du groupe

Le groupe développe ses activités dans les domaines suivants :

- Magasin à l'enseigne E. Leclerc
- Concepts commerciaux associés : centre-auto, espace culturel et technique, jardinerie et station-service.

2.1.1 Faits marquants

Travaux de construction d'un nouvel ensemble commercial

Les travaux de construction du ensemble commercial se poursuivent pour une ouverture prévue au cours fin 2021.

Pandémie de Covid-19

Face à la situation de pandémie de Covid-19 sur le territoire français, les autorités gouvernementales ont instauré à compter de mi-mars 2020 des mesures de confinement et de restrictions des déplacements impactant, directement ou indirectement, dans une certaine mesure les activités du groupe, en termes d'ouverture à la clientèle comme d'organisation interne des équipes et leur disponibilité.

Dans ce contexte exceptionnel, la Direction des sociétés du groupe a suivi attentivement la situation de l'activité, son fonctionnement ainsi que son évolution afin de respecter les mesures sanitaires préconisées (gestion des flux de clientèle, adaptation des postes de travail, application des gestes « barrières »...).

En l'état actuel de ses connaissances, le groupe est notamment dans l'incertitude de connaître quels de ses fournisseurs ne pourront pas honorer le règlement des ristournes et autres avantages pour les clients inscrits dans les comptes à la date de la clôture du fait des difficultés financières qu'ils subiraient du fait du ralentissement économique induit par cette pandémie.

2.1.2 Éléments postérieurs à l'exercice

La direction du groupe n'a pas d'informations particulières à mettre en évidence. Les sociétés du groupe poursuivent leurs activités conformément aux objectifs fixés par la direction.

2.1.3 Évolution du périmètre de consolidation

La périmètre de consolidation n'a pas évolué sur l'exercice.

2.2 Principes comptables

2.2.1 Date de clôture

L'exercice clos le 30/09/2020 a une durée de 12 mois. L'exercice précédent était clos le 30/09/2019.

Toutes les entités du groupe clôturent leurs exercices sociaux à la même date.

2.2.2 Référentiel

Les comptes du groupe sont consolidés dans le respect des principes comptables français et sont établis conformément aux dispositions du règlement comptable CRC n° 99-02.

Les comptes consolidés sont établis selon les méthodes décrites ci-après et respectent les règles et principes comptables applicables en France, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Outre les informations présentées au paragraphe 2.1.1 « Faits marquants », et 2.2.7 « Informations comptables » les règles de présentation et les méthodes d'évaluation sont les suivantes.

2.2.3 Méthode de consolidation

Intégration globale

Les comptes des sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans une autre entreprise ;
- soit de la désignation, pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise ; l'entreprise consolidante est présumée avoir effectué cette désignation lorsqu'elle a disposé, au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à quarante pour cent des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détenait, directement ou indirectement, une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une entreprise en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet ; l'influence dominante existe dès lors que, dans les conditions décrites ci-dessus, l'entreprise consolidante a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs de la même façon qu'elle contrôle ses propres actifs.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » ;



- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées dans les conditions définies par le règlement comptable.

Intégration proportionnelle

Les comptes des sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord. Il résulte :

- D'un nombre limité d'associés ou d'actionnaires partageant le contrôle ; le partage du contrôle suppose qu'aucun associé ou actionnaire n'est susceptible à lui seul de pouvoir exercer un contrôle exclusif en imposant ses décisions aux autres ; l'existence d'un contrôle conjoint n'exclut pas la présence d'associés ou d'actionnaires minoritaires ne participant pas au contrôle conjoint ;
- D'un accord qui :
 - prévoit l'exercice du contrôle conjoint sur l'activité économique de l'entreprise exploitée en commun ;
 - établit les décisions qui sont essentielles à la réalisation des objectifs de l'entreprise exploitée en commun et qui nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

L'intégration proportionnelle consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée proportionnellement et les autres entreprises consolidées dans les conditions définies par le règlement comptable.

Mise en équivalence

Les comptes des sociétés dans lesquelles le groupe n'a qu'une influence notable sont intégrés selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque l'entreprise consolidante dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées dans les conditions définies par le règlement comptable.

Homogénéité des comptes

Les comptes des sociétés intégrées sont ceux éventuellement retraités afin d'assurer leur homogénéité avec les principes comptables du groupe.

2.2.4 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et passifs, l'évaluation des aléas (positifs ou négatifs) à la date de la clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Les estimations significatives pour le groupe portent principalement sur les actifs immobiliers, les parts de marché / écart d'acquisition et les provisions pour risques et charges.

En raison de l'incertitude inhérente à tout processus d'évaluation et d'estimation, il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

2.2.5 Monnaie d'établissement des comptes.

Les comptes consolidés sont établis en référence à l'euro ; toutes les sociétés du groupe étant installées en France.

Les données financières sont présentées, sauf mentions particulières, en K€.



2.2.6 Périmètre

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont :

Intégration globale

Dénomination	N° SIREN	% Intérêt (Clôture)	% Intérêt (Ouverture)	Intégration fiscale	Pays
SODICAR	340 556 489	100.0000	100.0000	Oui - Mère	France
LA MONTAGNE	340 325 190	99.9806	99.9806	Oui - Filiale	France
ARES EXPANSION	478 052 400	100.0000	100.0000	Oui - Filiale	France
AUTO ARES	510 125 842	99.9999	99.9993	Oui - Filiale	France
ARES DISTRIBUTION	510 157 076	99.9991	100.0000	Oui - Filiale	France
ARES MULTIMEDIA	530 601 616	100.0000	100.0000	Oui - Filiale	France

Intégration proportionnelle

Aucune société n'est intégrée selon la méthode proportionnelle.

Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Aucune société n'est exclue du périmètre de consolidation.

2.2.7 Informations comptables

Les écarts d'acquisition sur les sociétés immobilières sont toujours présents dans les comptes consolidés. Au regard des projets d'investissements et des valeurs latentes, ces écarts d'acquisition ne font plus l'objet d'un amortissement. Il n'a pas été mis en évidence de motif pouvant conduire à constater des dépréciations.

2.3 Règles et méthodes comptables

2.3.1 Méthodes comptables optionnelles

Les comptes consolidés peuvent être établis en retenant diverses méthodes, dites « méthodes optionnelles », dérogeant aux règles applicables aux comptes annuels individuels. Elles ont été appliquées comme décrit ci-dessous :

Description de la méthode optionnelle	Appliqué (Oui / Non / NA)
Constitution des provisions pour engagements de retraite et assimilés	Oui
Activation des contrats de location-financement	Oui pour les contrats significatifs
Utilisation de la méthode de l'avancement pour les opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice	NA
Étalement des frais d'émission et des primes d'émission et de remboursement des emprunts	NA
Comptabilisation au compte de résultat des écarts de conversion des créances et dettes libellées en devises	NA
Réévaluation des immobilisations	Non
Activation de certaines charges tels que frais de recherche et de développement, intérêts intercalaires sur immobilisations et/ou stocks, frais d'établissement	Non
Méthode du coût historique indexé	Non
Méthode de la valeur de remplacement pour les immobilisations et/ou les stocks	Non
Méthode LIFO pour les stocks	Non
Classement spécifique dettes / capitaux propres	Non

NA : Non Applicable car le groupe n'est pas concerné par cette méthode.

2.3.2 Application de prescriptions comptables ne fournissant pas une image fidèle

Aucune des règles comptables, méthodes d'évaluation ou de présentation des opérations du groupe n'est susceptible d'induire le lecteur en erreur en ne lui fournissant pas une image fidèle de la situation financière du groupe et de son résultat.

2.3.3 Opérations internes

Les comptes réciproques et les résultats réalisés entre sociétés consolidées sont éliminés chaque fois que leur maintien est de nature à fausser l'image du Groupe donnée par les comptes consolidés.

2.3.4 Méthode d'évaluation - Réévaluation

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Le groupe n'a procédé à aucune réévaluation de ses actifs corporels et financiers au-delà des justes valeurs des actifs reconnus à l'occasion de l'entrée de sociétés dans le périmètre de consolidation.

2.3.5 Méthode de conversion des comptes des sociétés intégrées en devises

Nature

Lorsque les comptes des sociétés étrangères consolidées sont établis dans une devise autre que l'euro, la méthode de conversion retenue est la « méthode du taux de clôture » :

- Pour les éléments actifs et passifs : les valeurs sont converties au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice,
- Pour les éléments du compte de résultat, les valeurs sont converties sur la base du taux de change moyen constaté sur la durée de l'exercice.

Impact pour le groupe

Néant

2.3.6 Écarts d'acquisition

Nature

L'écart de première consolidation d'une société est réparti dans les postes appropriés du bilan consolidé ; la partie non affectée de cet écart est inscrite au poste "écart d'acquisition" à l'actif ou au passif du bilan consolidé.

L'écart d'acquisition comptabilisé à l'actif est rapporté au résultat sur sa durée d'utilisation. Dans des cas exceptionnels, lorsque sa durée d'utilisation ne peut être déterminée de façon fiable, il est amorti sur une période de dix ans.

Que sa durée d'utilisation soit limitée ou non, l'écart d'acquisition comptabilisé à l'actif fait l'objet d'une dépréciation lorsque sa valeur d'inventaire est inférieure à sa valeur comptable si l'on prévoit que la perte de valeur sera durable. Ces dépréciations ne sont jamais reprises.

Traitement comptable

L'écart d'acquisition positif est inscrit à l'actif immobilisé.

L'entité détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti.

Lorsqu'il existe une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. Toute modification significative de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée de manière prospective.

L'entité apprécie, à chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre de sa valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle.

Si sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est non limitée, le test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition, estimée à l'origine comme non limitée, devient limitée au regard d'un des critères cités au deuxième alinéa de cet article, un test de dépréciation est réalisé ; l'écart d'acquisition, le cas échéant déprécié, est amorti sur la durée d'utilisation résiduelle.

L'écart d'acquisition négatif est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition.

2.3.7 Coût d'emprunts incorporés dans les actifs immobilisés

Néant

2.3.8 Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Le groupe a opté pour la méthode préférentielle de comptabilisation des frais de développement à l'actif du bilan.

Les coûts de développement peuvent être comptabilisés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale. Ceci implique, pour l'entité, de respecter l'ensemble des critères suivants :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- La capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les avantages économiques futurs sont raisonnablement estimés supérieurs aux coûts engagés.
Il n'existe pas de tels actifs au sein du groupe consolidé.

Frais d'établissement

Les frais d'établissement inscrits dans les comptes individuels sont comptabilisés en charges pour l'élaboration des comptes consolidés.

Autres immobilisations incorporelles

Il s'agit essentiellement de droits de licence pour des logiciels utilisés par les sociétés du groupe. Ils sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans.

Contrat de location-financement

Le groupe n'a conclu aucun contrat de location-financement portant sur des actifs incorporels.

Indice(s) de perte de valeur / Dépréciation

Sur l'exercice, le groupe n'a pas mis en évidence d'indices, internes ou externes, de perte de valeur.

2.3.9 Immobilisations corporelles

Évaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de :

- leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature) ;
- les coûts directement attribuables engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon les utilisations envisagées ;
- le cas échéant, de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Valeur résiduelle des immobilisations corporelles : compte tenu de la nature des immobilisations et de l'état de connaissance à la date d'acquisition, aucune valeur résiduelle significative n'a pu être déterminée.

Amortissements

Amortissements des biens non décomposables : la période d'amortissement des biens non décomposables est fondée sur la durée d'utilisation. Dans le cas de l'entité cette durée d'utilisation n'est pas notablement différente de la durée d'usage retenue antérieurement à l'application du règlement CRC 2002-10.

Amortissements des biens décomposables : la période d'amortissement des biens décomposables est fondée sur la durée d'utilisation.

Durée d'amortissement : les amortissements pour dépréciation sont calculés principalement suivant le mode linéaire, exceptionnellement en dégressif pour certains matériels sur la base de durées d'utilisation suivante :

Terrains	Non amorti
Agencements Terrains	De 15 à 30 ans
Constructions et Agencements	De 15 à 30 ans
Matériel & outillage	De 3 à 12 ans
Agencements divers	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	De 1 à 10 ans

Composants de 2ème catégorie/provision pour grosses réparation : Quand ils peuvent être identifiés et évalués, ils font l'objet d'une provision pour grosses réparations.

Reprises exceptionnelles d'amortissements : L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle & significative d'amortissements.

Contrat de location-financement

Les contrats de location-financement, dont les conditions s'apparentent à un achat assorti d'un crédit, font l'objet d'un traitement particulier.

Les contrats de location-financement sont identifiés dans les conditions suivantes :

- Le contrat prévoit le transfert obligatoire de la propriété du bien au terme de la durée de location ;
- Le contrat prévoit le transfert sur option de la propriété du bien au terme de la durée de location dans de telles conditions que le transfert de propriété paraît hautement probable dès la conclusion du contrat ;
- La durée de bail recouvre pour l'essentiel la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur ;
- La valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la valeur actuelle du bien loué à la date de la conclusion du contrat.

Il s'agit pour l'essentiel en France des contrats de crédit-bail, de location longue durée ou location avec option d'achat.

Le groupe vérifie ces conditions pour les contrats les plus significatifs ou lorsque leur nombre/volume présente un impact significatif même si unitairement ils n'auraient pas été immobilisés au regard des coûts de traitement, de recherche et de suivi engendrés pour améliorer l'information financière.

Les immobilisations corporelles financées par contrat de location financement sont comptabilisées au sein des immobilisations corporelles en contrepartie de l'estimation de dettes financières que représente l'actualisation des sommes à payer au titre desdits contrats.

Les immobilisations sont amorties, sauf exception, selon les durées d'amortissement retenues par le groupe. En pratique, les valeurs résiduelles sur les matériels sont très faibles (souvent $\leq 1\%$ de la valeur d'origine) et les biens d'une durée de vie réelle proche de la durée du contrat. Aussi, les durées d'amortissement sont souvent ajustées à la durée des contrats.

La dette financière est amortie sur la durée du contrat sur la base du taux d'intérêt implicite qui permet l'actualisation de l'ensemble des sommes à verser au cours du contrat pour la location des biens.

La redevance locative est retraitée en remboursement de la dette et en charges financières. Les rythmes d'amortissements économiques des biens et d'amortissements du capital emprunté n'étant pas similaires, le résultat consolidé se trouve affecté de cette différence.

Indice(s) de perte de valeur / Dépréciation

Sur l'exercice, le groupe n'a pas mis en évidence d'indices, internes ou externes, de perte de valeur. Aussi, le groupe n'a pas mis en œuvre de tests de dépréciation.

2.3.10 Immobilisations financières

Titres de participation / Titres immobilisés

Les titres de participations / titres immobilisés non consolidés sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement :

- de Titres de diverses sociétés du mouvement LECLERC ;
- de parts sociales de banques mutualistes ;

Créances rattachées à des participations

Il s'agit d'avances à des sociétés dans lesquelles le groupe détient une participation non consolidée.

Autres immobilisations financières

Figurent essentiellement dans ce compte des dépôts, autres prêts et cautionnements.

Dépréciations

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable.

2.3.11 Comptabilisation des opérations en devises

Nature

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

En fin d'exercice, les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont converties au cours de change à la date de la clôture des comptes. Les gains et pertes de change latents résultant de ces conversions sont inscrits aux comptes de résultat.

Impact sur les comptes du groupe

Le groupe n'est quasiment pas exposé à ces opérations.

2.3.12 Stocks et en-cours

Évaluation

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition sous déduction éventuelle des ristournes et sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle à la date de clôture. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les pertes et les gaspillages sont exclus des coûts

Le prix et les perspectives de vente sont pris en considération pour juger des éventuelles dépréciations des stocks. Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Les intérêts sont exclus de la valorisation des stocks.

Contrat à long terme

Le groupe n'est pas visé par ces contrats.

Autres contrats

Les travaux de courte durée terminés et non encore facturés à la date de clôture font l'objet d'une comptabilisation en « factures à établir » et inscrit au sein du poste « clients ».

2.3.13 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

2.3.14 Placement de trésorerie / Valeurs mobilières de placement

La gestion de la trésorerie du groupe est menée dans une optique de prudence auprès d'institutions financières légalement autorisées.

Il s'agit le plus souvent de comptes à terme ou OPCVM monétaire. Le groupe est ainsi peu exposé aux risques de marché. Le rendement des excédents de trésorerie est de fait beaucoup plus exposé au risque de taux.

Les titres de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

2.3.15 Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres

Les titres d'autocontrôle sont les titres (C. com. art. R 233-6) :

- Émis par l'entreprise consolidante,
- Et détenus soit par elle-même, soit par des entreprises consolidées.

Le règlement CRC n° 99-02 (§ 271) a interprété cette définition des titres d'autocontrôle en la restreignant aux seuls titres de l'entreprise consolidante qui sont détenus :

- Soit par elle-même,
- Soit par les entreprises contrôlées, c'est-à-dire (Règl. n° 99-02, § 1000) les entreprises sous contrôle exclusif ou, en principe, également sous contrôle conjoint.

Le traitement comptable des titres d'autocontrôle dans les comptes consolidés dépend de leur classement comptable dans les comptes individuels de l'entreprise détentrice. Les titres d'autocontrôle classés en titres immobilisés sont portés en diminution des capitaux propres consolidés alors que ceux qui figurent en valeurs mobilières de placement sont maintenus à ce poste dans les comptes consolidés. Ce traitement comptable s'applique également aux titres d'autocontrôle détenus par une filiale.

2.3.16 Subventions

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont reprises au compte de résultat au même rythme que les amortissements des biens qu'elles financent.

Le solde des subventions restant à virer en résultat est comptabilisé au poste « produits constatés d'avance ».

Subventions d'exploitation

Les subventions accordées sans contrepartie sont comptabilisées en produits de l'exercice, en particulier celles relatives à l'emploi de certaines catégories de personnel (ex : apprentis).

Pour celles accordées en vue du développement de projets identifiés, les produits sont constatés au compte de résultat en fonction des dépenses engagées. Le solde des subventions restant à constater en produits est comptabilisé en produits constatés d'avance.

2.3.17 Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

Toute obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, fait l'objet d'une provision estimée avec une fiabilité suffisante.

Si elle satisfait aux conditions de constatation d'un passif, une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés à hauteur de la meilleure estimation retenue pas la direction des sociétés consolidées.

Les provisions pour risques et charges sont revues à l'occasion de l'établissement des comptes consolidés. Leur évaluation est revue à la hausse ou à la baisse en fonction de la connaissance d'éléments plus précis. Les provisions sont reprises aux comptes de résultats lorsque les faits ou événements qui les avaient motivées ont cessé d'exister.

2.3.18 Passif éventuel

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Au regard des règles de comptabilisation des passifs, un passif éventuel n'est pas comptabilisé au bilan mais est mentionné dans l'annexe.

Le groupe n'a pas détecté des passifs éventuels significatifs sauf information relative aux contrats d'échange de taux ci-après.

2.3.19 Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Dettes financières

Il s'agit pour l'essentiel d'emprunts à moyen/long terme auprès d'établissements de crédits, de concours bancaires, de la dette de participation des salariés et des dépôts en garantie reçus au titre des locations immobilières. Ces dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les comptes courants des associés, hors ceux du groupe neutralisés en tant que transactions internes, sont présentés dans le « autres dettes et comptes de régularisation ».

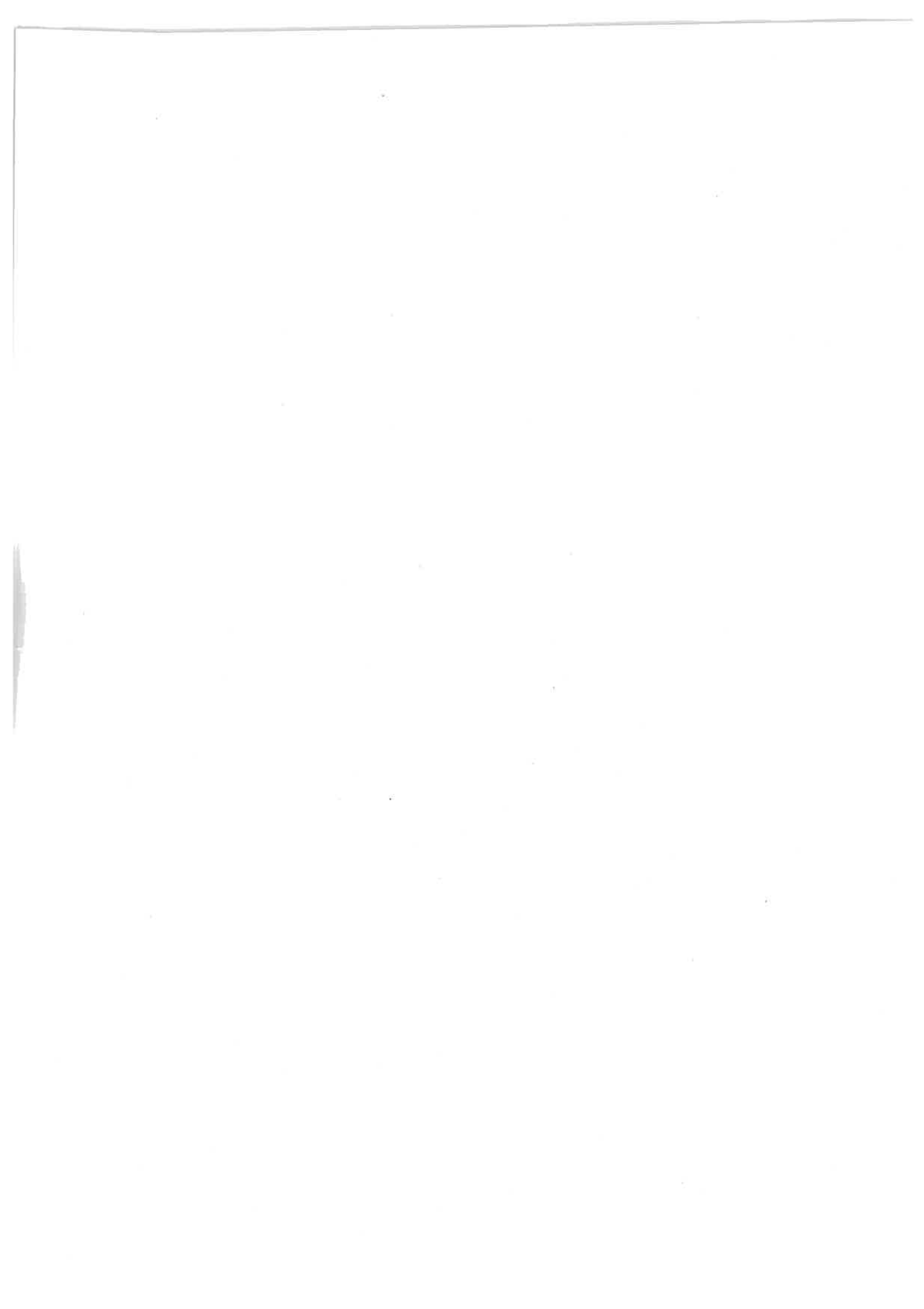
Ce poste comprend également la dette financière « sous-jacente » relative aux contrats de location-financement.

Étalement des frais d'émission et des primes d'émission et de remboursement des emprunts

Le groupe n'est pas concerné par ce type d'opération.

Dettes fournisseurs et autres dettes et comptes de régularisation

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Ce poste comprend les comptes courants des associés.



2.3.20 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires, hors taxes, intègre les ventes réalisées dans les magasins et entrepôts, sur les sites internet, et diverses prestations réalisées par les établissements.

Les produits de ces activités sont évalués pour leur contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes. Ils sont reconnus comme suit :

- Les ventes de biens sont comptabilisées dès la livraison aux clients et lorsque la propriété des biens leur a été transférée ;
- Les prestations de services, telles principalement que les services attachés directement à la vente de biens ou les prestations réalisées envers des fournisseurs sont comptabilisées sur la période où les services sont rendus.

Les avantages accordés à la clientèle des particuliers pour leurs achats au détail sous forme de bons d'achats manuels ou crédités sur leur carte de fidélité sont constatés immédiatement en réduction sur vente. L'utilisation de la carte de fidélité n'a d'effet que sur les sommes encaissées au jour de ladite utilisation. Une provision pour risque est inscrite au passif à hauteur des engagements pris sur ces avantages différés.

Les réductions sur ventes accordées aux clients à la demande des fournisseurs dans le cadre d'un partenariat commercial sont inscrites à l'actif jusqu'à leur remboursement pour les fournisseurs.

2.3.21 Résultat courant et résultat exceptionnel

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que de celles annexes qu'il assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité ordinaire et que ne sont pas supposés se reproduire de manière fréquente et régulière.

2.3.22 Résultats sectoriels

Après neutralisation des opérations internes, les activités du groupe constituent un ensemble cohérent qui ne requiert pas d'informations sectorielles complémentaires.

2.3.23 Engagements de retraite

Les salariés disposent de différents régimes de retraite. Pour les engagements à cotisations définies, celles-ci sont comptabilisées en charges au fur et mesure de leur constatation. Les autres engagements envers les salariés sont constitués par les indemnités de fin de carrière (IFC) versées au personnel. La législation française et les conventions collectives prévoient le versement d'indemnités à leur départ à la retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Ce coût actuariel est un engagement de prestations définies et comptabilisé parmi les provisions d'exploitation (dotations ou reprises). Cette charge est estimée une fois l'an selon la méthode des unités de crédits projetées. L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement au compte de résultat.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses	Exercice	Exercice précédent
Taux de croissance des salaires	1.50%	1.50%
Taux d'actualisation	1.50%	1.50%
Taux de rotation du personnel	Par tranche	Par tranche
Taux de charges sociales et fiscales	Entre 25% et 35% - par catégorie	Entre 25% et 35% - par catégorie
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Initiative du départ	Salarié	Salarié
Table de mortalité	INSEE 2017	INSEE 2017
Méthode de calcul retenue	Rétrospective	Rétrospective

Gratification pour médailles d'honneur du travail : valeur non significative.

2.4 Impôts différés

Les impôts différés actif ou passif sont calculés en fonction de la méthode du report variable et selon une conception étendue. Le(s) taux d'imposition retenu(s) s'applique(nt) sur toutes les différences temporaires entre les résultats comptables et les résultats fiscaux de chaque entité fiscale consolidée, ainsi que sur les retraitements propres à la consolidation. Aucune imposition différée n'est toutefois déterminée :

- Pour la différence entre la valeur fiscale des titres chez la société détentrice et la part des capitaux propres consolidés ;
- Sur les écarts d'acquisition et leurs amortissements car ils ne sont pas fiscalement déductibles ;
- Sur les actifs incorporels généralement non amortis et ne pouvant être cédés séparément de l'entité acquise.

Les impôts différés résultent, pour l'essentiel, de l'imposition des décalages temporaires, des retraitements de consolidation, de la neutralisation des profits intra-groupe et des déficits fiscaux dont le groupe estime qu'ils pourront être déduits dans un délai raisonnable. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés pour chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés excédant les passifs d'impôts différés sont constatés dès lors que leur récupération est probable.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Le taux d'imposition théorique du groupe est de 31%, savoir le taux d'imposition de la société SODICAR aux comptes clos le 30.09.2020.

Eu égard à l'échéancier des indemnités de fin de carrière, il a été retenu un taux d'impôt différé de 25% pour ces denières.



2.5 Notes sur les postes du bilan

2.5.1 Écarts d'acquisition

Libellé	2019.09	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotations	Variations de périmètre	Autres variations	2020.09
Écart d'acquisition	15 727 782	-	-	-	-	-	15 727 782
Amortissements des écarts d'acquisition	(3 475 070)	-	-	-	-	-	(3 475 070)
Dépréciations des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Écart d'acquisition - Actif	12 252 712	-	-	-	-	-	12 252 712
Écart d'acquisition - passif	-	-	-	-	-	-	-
Écart d'acquisition - Passif	-	-	-	-	-	-	-

La société SODICAR est issue de sa fusion avec sa société holding de reprise qui avait fait apparaître à cette occasion un écart d'acquisition ; écart repris dans les comptes consolidés établis après cette fusion.

2.5.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Libellé	2019.09	Augment.	Diminution	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2020.09
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	84 752	835	-	-	-	-	85 587
Immobilisations incorporelles	84 752	835	-	-	-	-	85 587
Terrains	2 728 759	-	-	-	-	-	2 728 759
Agencements et aménagements de terrains	1 086 357	116 300	-	-	-	-	1 202 657
Constructions	11 062 670	-	-	-	-	-	11 062 670
Constructions sur sol d'autrui	583 485	142 539	-	-	-	-	726 024
Installations techniques, matériel & outillage	4 079 304	61 936	-	-	-	-	4 141 240
Autres immobilisations corporelles	369 908	27 319	(10 320)	-	-	-	386 907
Immobilisations corporelles en cours	3 780 401	2 375 257	-	-	-	-	6 155 658
Avances et acomptes s/imm. corp.	-	39 200	-	-	-	-	39 200
Immobilisations corporelles	23 690 883	2 762 551	(10 320)	-	-	-	26 443 114
Total	23 775 635	2 763 387	(10 320)	-	-	-	26 528 702

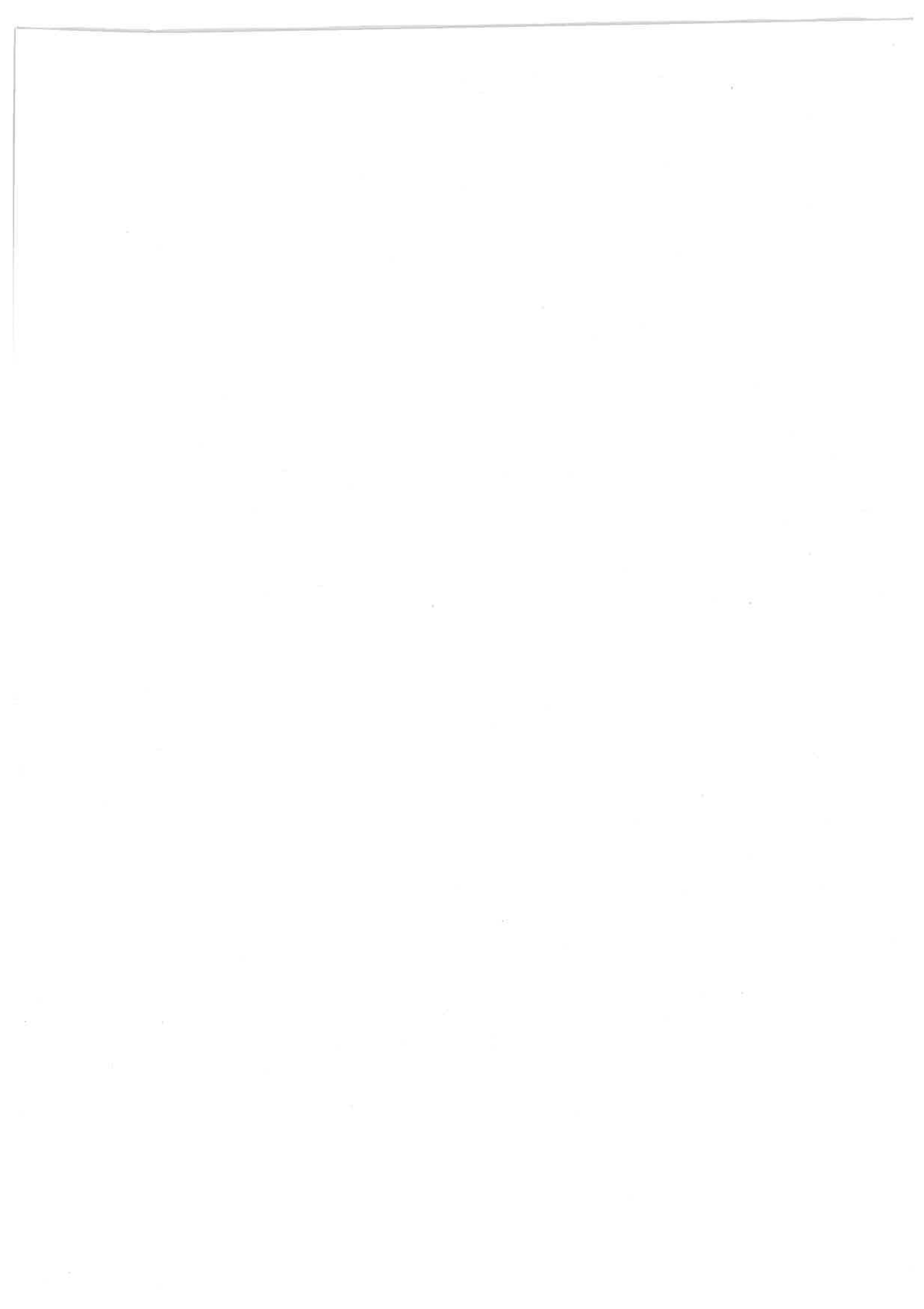
2.5.3 Immobilisations financières

Variation

Libellé	2019.09	Augment.	Diminution	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2020.09
Titres immobilisés	965 372	52 094	-	-	10 464	-	1 027 930
Dépôts et cautionnements versés	25 267	-	-	-	-	-	25 267
Autres créances immobilisées	255 108	62 444	(41 900)	-	(10 464)	-	265 187
Total	1 245 747	114 538	(41 900)	-	-	-	1 318 385

Échéancier

Échéancier des créances immobilisées	2020.09	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Dépôts et cautionnements versés	25 267	-	-	-	-	-	25 267
Autres créances immobilisées	265 187	46 866	51 833	56 137	51 235	56 961	2 156
Total	290 454	46 866	51 833	56 137	51 235	56 961	27 423



2.5.4 Amortissements - Dépréciations des actifs immobilisés

Amortissements

Libellé	2019.09	Dotation	Reprise	Variations de périmètre	Reclasseme nt	Autres variations	2020.09
Amorts. concessions, brevets & droits similaires	(83 269)	(274)	-	-	-	-	(83 542)
Immobilisations incorporelles	(83 269)	(274)	-	-	-	-	(83 542)
Amorts. sur agenc. et aménag. de terrains	(562 062)	(146 963)	-	-	-	-	(709 025)
Amorts. des constructions	(9 471 986)	(672 673)	-	-	-	-	(10 144 659)
Amorts. des constructions sur sol d'autrui	(583 485)	(56 459)	-	-	-	-	(639 944)
Amorts. install tech. matériel & outil.	(3 274 259)	(201 565)	-	-	-	-	(3 475 825)
Amorts. des autres immobilisations corp.	(243 499)	(61 060)	3 143	-	-	-	(301 416)
Immobilisations corporelles	(14 135 291)	(1 138 720)	3 143	-	-	-	(15 270 868)
Total	(14 218 560)	(1 138 994)	3 143	-	-	-	(15 354 411)

2.5.5 Stocks et en-cours

Variation

Libellé	2019.09	Augment.	Diminution	Variations de périmètre	Reclasseme nt	Autres variations	2020.09
Stocks M, fournitures et aut. Approvision.	26 292	5 349	-	-	-	-	31 642
Stocks de marchandises	5 230 954	-	(29 137)	-	-	-	5 201 816
Stocks et en-cours	5 257 246	5 349	(29 137)	-	-	-	5 233 458

Libellé	2019.09	Dotation	Reprise	Variations de périmètre	Reclasseme nt	Autres variations	2020.09
Depr. s/ stocks - marchandises	(7 065)	(10 883)	7 065	-	-	-	(10 883)
Dépréciations	(7 065)	(10 883)	7 065	-	-	-	(10 883)

Libellé	Brut	Dépréciat.	2020.09	Brut	Dépréciat.	2019.09
Stocks M, fournitures et aut. Approvision.	31 642	-	31 642	26 292	-	26 292
Stocks de marchandises	5 201 816	(10 883)	5 190 934	5 230 954	(7 065)	5 223 889
Stocks et en-cours	5 233 458	(10 883)	5 222 575	5 257 246	(7 065)	5 250 181



2.5.6 Actif circulant - Créances

Variation

Libellé	2019.09	Augment.	Diminution	Variations de périmètre	Reclasseme nt	Autres variations	2020.09
Clients et comptes rattachés	414 947	202 261	-	-	-	-	617 208
Clients et comptes rattachés	414 947	202 261	-	-	-	-	617 208
Créances sur personnel & org. Sociaux	310	2 333	-	-	-	-	2 643
Créances fiscales hors IS	231 840	364 953	-	-	-	-	596 793
État, Impôt sur les bénéfices	300 981	-	(180 048)	-	-	-	120 933
Autres créances	949 194	-	194 360	-	-	-	1 143 554
Autres créances	1 482 326	367 286	14 312	-	-	-	1 863 923
Charges constatées d'avance	78 893	37 843	-	-	-	-	116 736
Comptes de régularisation	78 893	37 843	-	-	-	-	116 736
Total	1 976 166	607 390	14 312	-	-	-	2 597 867

Libellé	2019.09	Dotation	Reprise	Variations de périmètre	Reclasseme nt	Autres variations	2020.09
Dépr. Clients et comptes rattachés	(1 251)	(584)	1 251	-	-	-	(584)
Dépréciation actif circulant	(1 251)	(584)	1 251	-	-	-	(584)

Libellé	Brut	Dépréciat.	2020.09	Brut	Dépréciat.	2019.09
Clients et comptes rattachés	617 208	(584)	616 624	414 947	(1 251)	413 696
Clients et comptes rattachés	617 208	(584)	616 624	414 947	(1 251)	413 696
Créances sur personnel & org. Sociaux	2 643	-	2 643	310	-	310
Créances fiscales hors IS	596 793	-	596 793	231 840	-	231 840
État, Impôt sur les bénéfices	120 933	-	120 933	300 981	-	300 981
Autres créances	1 143 554	-	1 143 554	949 194	-	949 194
Autres créances	1 863 923	-	1 863 923	1 482 326	-	1 482 326
Charges constatées d'avance	116 736	-	116 736	78 893	-	78 893
Comptes de régularisation	116 736	-	116 736	78 893	-	78 893
Total	2 597 867	(584)	2 597 283	1 976 166	(1 251)	1 974 915

Échéancier

Échéancier de l'actif circulant	2020.09	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Clients et comptes rattachés	617 208	617 208	-	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	617 208	617 208	-	-	-	-	-
Créances sur personnel & org. Sociaux	2 643	2 643	-	-	-	-	-
Créances fiscales hors IS	596 793	596 793	-	-	-	-	-
État, Impôt sur les bénéfices	120 933	120 933	-	-	-	-	-
Autres créances	1 143 554	1 143 554	-	-	-	-	-
Autres créances	1 863 923	1 863 923	-	-	-	-	-

2.5.7 Capitaux propres

Capital social

Le capital social de la société SODICAR est de 903 050 €, composé de 18 061 actions d'un nominal de 50 €.

Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

Libellé	Nb d'actions en circulation	Capital	Primes liées au capital	Écart de rééval.	Réserves	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires
N-2	18 061	903 050	-	-	15 826 665	2 034 108	18 763 823	190
Affectation du résultat N-2	-	-	-	-	2 034 108 (2 034 108)	-	-	-
Distribution/ brut versé	-	-	-	-	(1 200 000)	-	(1 200 000)	-
Résultat	-	-	-	-	-	1 308 794	1 308 794	7
N-1	18 061	903 050	-	-	16 660 773	1 308 794	18 872 617	197
Affectation du résultat N-1	-	-	-	-	1 308 794 (1 308 794)	-	-	-
Distribution/ brut versé	-	-	-	-	(957 233)	-	(957 233)	-
Résultat	-	-	-	-	-	1 168 928	1 168 928	57
Autres	-	-	-	-	(447)	-	(447)	679
N	18 061	903 050	-	-	17 011 888	1 168 928	19 083 865	933

Titres en autocontrôle

Le groupe ne détient aucun titre en autocontrôle.

Plans de stock-options / bons de souscription donnant accès au capital

Néant

2.5.8 Provisions pour risques et charges

Libellé	2019.09	Dotation	Reprise	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2020.09
Provisions pour litiges	218 167	39 560	(120 167)	-	-	-	137 560
Prov. pensions et retraites	224 504	35 135	-	-	-	-	259 639
Provisions pour impôts	214 672	991 392	(23 723)	-	-	-	264 890
Autres provisions pour charges	5 800	4 100	(5 800)	-	-	-	4 100
Provisions et impôts différés	663 143	1 070 187	(149 690)	-	-	-	666 189

2.5.9 Dettes financières

Variation

Libellé	2019.09	Augmentat.	Diminution	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2020.09
Emprunts établis. de crédit	4 379 441	5 502 117	(1 183 182)	-	-	-	8 698 376
Int. courus s/ emprunts	1 564	5 146	(67)	-	-	-	6 643
Dépôts et cautionnements reçus	-	3 000	-	-	-	-	3 000
Concours bancaires	2 000 000	-	-	-	-	(2 000 000)	-
Dettes financières	6 381 005	5 510 263	(1 183 248)	-	-	(2 000 000)	8 708 019

Échéancier

Dettes financières	2020.09	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Emprunts auprès établis. de crédit	8 698 376	1 032 965	3 675 539	2 801 797	588 460	432 441	167 174
Intérêts courus sur emprunts	6 643	6 643	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements reçus	3 000	3 000	-	-	-	-	-
Concours bancaires (trésorerie passive)	-	-	-	-	-	-	-
Dettes financières	8 708 019	1 042 607	3 675 539	2 801 797	588 460	432 441	167 174

2.5.10 Trésorerie

Libellé	2020.09	2019.09
VMP - Autres placements	3 294	3 264
Disponibilités	6 047 887	4 404 918
Trésorerie active	6 051 181	4 408 182
Concours bancaires (trésorerie passive)	-	2 000 000
Trésorerie passive	-	2 000 000
Trésorerie nette	6 051 181	2 408 182

2.5.11 Instruments financiers

Risques de taux

Le groupe gère les risques de marché liés aux variations de taux en utilisant des instruments financiers dérivés de contrats d'échange (swap) de taux, souscrits à des fins de couverture. Les produits ou charges en résultant sont constatés au compte de résultat de manière symétrique aux charges ou produits des opérations qu'ils couvrent. Ainsi les différentiels d'intérêts à payer ou à recevoir s'échelonnent au long de la durée de vie et sont réglés aux dates prévues par les contrats.

Le groupe gère une position structurelle taux variable / taux fixe en euros afin de maîtriser le coût de ses dettes auprès des établissements de crédit.

Risques de contrepartie

Les instruments financiers susceptibles d'exposer le groupe à une concentration du risque de contrepartie sont essentiellement les disponibilités, les placements.

Le groupe considère que le risque de contrepartie lié aux comptes clients est limité du fait de leur grand nombre, leur diversité leur dispersion géographique en France et leur encaissement quasi immédiat quant aux ventes au détail. Il fait l'objet de provision pour dépréciation après revue par la direction.

Le groupe place ses disponibilités et investi dans des instruments de placement présentant un risque faible de perte en contrepartie d'une rentabilité moindre auprès d'établissements financiers légalement autorisés en France. Aussi, le groupe estime que les risques de défaillance de ces contreparties sont très faibles.

2.5.12 Dettes fournisseurs, Autres dettes et comptes de régularisation

Variation

Libellé	2019.09	Augmentat.	Diminution	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2020.09
Fournisseurs	4 998 176	607 395	-	-	-	-	5 605 571
	4 998 176	607 395	-	-	-	-	5 605 571
Dettes s/ acquis. d'actifs	202 553	195 281	-	-	-	-	397 834
Avances, acomptes reçus sur commandes	69 647	-	(2 967)	-	-	-	66 680
Dettes sociales	1 655 088	68 409	-	-	-	-	1 723 498
Dettes fiscales (hors IS)	540 695	38 087	-	-	-	-	578 782
État - impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	-	-	-
Comptes courants groupe	1 199 349	437 368	-	-	-	-	1 636 717
Autres dettes	106 110	175 162	-	-	-	-	281 272
Autres dettes et cptes régul.	3 773 442	914 307	(2 967)	-	-	-	4 684 782
Produits constatés d'avance	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes et cptes régul.	-	-	-	-	-	-	-
Total	8 771 618	1 521 702	(2 967)	-	-	-	10 290 353

Échéancier

Échéancier Passif circulant	2020.09	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 605 571	5 605 571	-	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	5 605 571	5 605 571	-	-	-	-	-
Dettes s/ acquis. d'actifs	397 834	397 834	-	-	-	-	-
Avances, acomptes reçus sur commandes	66 680	66 680	-	-	-	-	-
Dettes sociales	1 723 498	1 723 498	-	-	-	-	-
Dettes fiscales (hors IS)	578 782	578 782	-	-	-	-	-
État - impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	-	-	-
Comptes courants groupe	1 636 717	1 636 717	-	-	-	-	-
Autres dettes	281 272	281 272	-	-	-	-	-
Autres dettes	4 684 782	4 684 782	-	-	-	-	-

2.5.13 Impôts différés

Libellé	2019.09	Variation	Variations de périmètre	Autres variations	2020.09
Impôts différés - actif	141 940	(9 008)	-	-	208 888
Impôts différés - passif	141 940	(141 940)	-	-	79 216
Valeur nette d'impôt différé	-	132 932	-	-	129 672

Plusieurs cessions internes d'actifs ont conduit à la fiscalisation d'une plus-value au niveau des sociétés cédantes. Ces cessions ont été neutralisées au niveau de l'impôt global du groupe eu égard aux dispositions prévues par le régime de l'intégration fiscale. Cette neutralisation fiscale a été considérée comme temporaire et a fait l'objet d'une provision pour risques d'impôt chez la société mère. Ceci conduisant à maintenir les impôts différés sur les cessions réalisées.



2.6 Notes sur les postes du compte de résultat**2.6.1 Résultat par action**

Le calcul du résultat par action est réalisé en tenant compte du nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice en prenant en considération les dates d'émission des nouveaux titres de capital.

Le résultat dilué par action est calculé en tenant compte de l'ensemble des instruments financiers potentiellement dilutifs à compter de l'ouverture de l'exercice soit de leur date d'émission lorsqu'elle intervient en cours d'exercice.

2.6.2 Chiffres d'affaires

Libellé	2020.09	2019.09
Production vendue de biens	4 213 123	4 035 445
Production vendue de services	2 143 961	1 871 662
Ventes de marchandises	60 019 459	60 125 345
Produits des activités annexes	135 329	162 217
Rabais, remises et ristournes accordés	(282 385)	(343 387)
Chiffre d'affaires	66 229 487	65 851 283

Analyse géographique

Le chiffre d'affaires est réalisé totalement en France.

Analyse sectorielle

Le chiffre d'affaires est essentiellement réalisé dans le secteur de la grande distribution, correspondant aux ventes aux clients individuels majorées des prestations de services facturées aux fournisseurs.

2.6.3 Autres produits d'exploitation - Opérations en commun

Libellé	2020.09	2019.09
Subventions d'exploitation	4 423	1 586
Autres produits	145 690	176 575
Reprise sur provisions d'exploitation	125 967	500
Rep./Dépr. sur actif circulant	8 316	7 921
Transferts de charges d'exploitation	54 499	42 099
Autres produits d'exploitation	338 895	228 680

2.6.4 Achats consommés

Libellé	2020.09	2019.09
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	(733 349)	(751 638)
Variation stocks de marchandises	(29 137)	(55 947)
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	5 349	(6 619)
Achats non stockés de matières et fournitures	(778 877)	(657 921)
Achats de marchandises	(49 357 453)	(49 979 559)
Achats consommés	(50 893 467)	(51 451 684)

2.6.5 Autres charges d'exploitation

Libellé	2020.09	2019.09
Sous-traitance	(576 617)	(502 631)
Redevances de crédit-bail	(15 684)	(10 455)
Locations immobilières et charges locatives	(47 723)	(24 625)
Locations mobilières et charges locatives	(126 244)	(113 538)
Entretien et réparations	(505 028)	(398 381)
Primes d'assurances	(120 541)	(123 365)
Personnel détaché et intérimaire	(166 271)	(87 626)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(450 463)	(205 359)
Publicité, publications, relations publiques	(613 704)	(669 240)
Transport	(3 343)	(3 267)
Déplacements, missions et réceptions	(20 357)	(28 906)
Frais postaux et frais de télécommunications	(25 463)	(25 482)
Frais bancaires	(306 784)	(249 852)
Autres charges externes	(1 348 546)	(1 330 092)
Autres charges	(31 736)	(28 576)
Charges externes	(4 358 503)	(3 801 395)

2.6.6 Impôts, taxes et versements assimilés

Libellé	2020.09	2019.09
Impôts et taxes sur rémunérations	(104 279)	(75 941)
Autres impôts et taxes	(1 243 595)	(981 377)
Impôts et taxes	(1 347 874)	(1 057 318)

La contribution en fonction de la valeur ajoutée (CVAE), une des composantes de la contribution économique territoriale, est comptabilisée parmi les impôts et taxes.

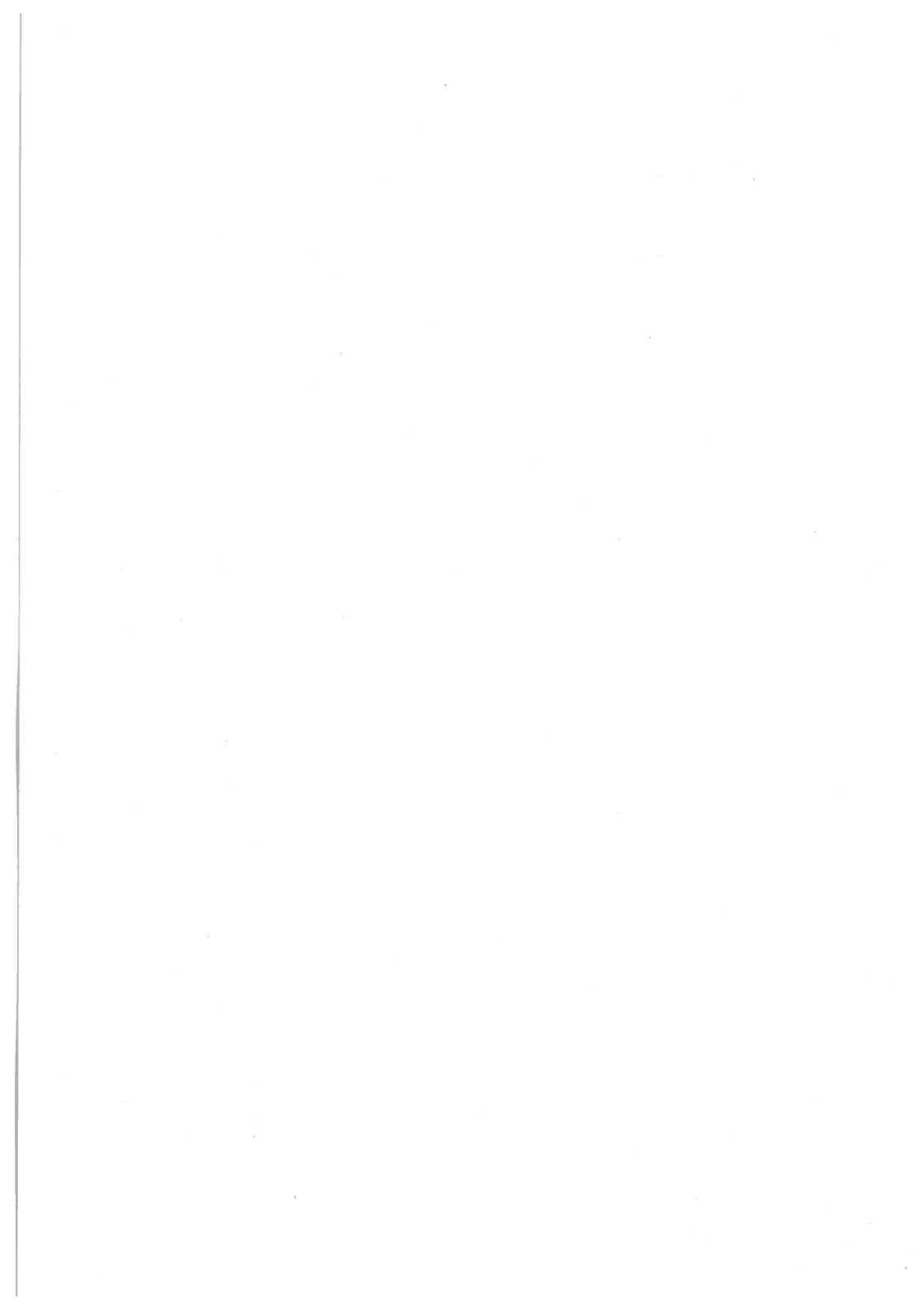
2.6.7 Charges de personnel

Libellé	2020.09	2019.09
Rémunérations du personnel	(4 957 945)	(4 632 427)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(1 610 559)	(1 429 076)
Autres charges de personnel	(30 222)	(27 817)
Participation & Intéressement des salariés	(411 815)	(399 926)
Charges de personnel	(7 010 542)	(6 489 246)

La participation des salariés est comptabilisée au sein des charges de personnel. Il en est de même de l'intéressement dû aux salariés.

2.6.8 Dotations aux amortissements et provisions

Libellé	2020.09	2019.09
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	(274)	(1 713)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	(1 138 720)	(1 084 882)
Dot. aux provisions d'exploitation	(43 660)	(27 136)
Dot./Prov. engagements de retraite	(35 135)	(59 051)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(11 466)	(8 316)
Dotations d'exploitation	(1 229 255)	(1 181 097)



2.6.9 Résultat financier

Libellé	2020.09	2019.09
Dividendes	629	343
Revenus de créances	-	-
Autres produits financiers	1 624	6 769
Produits financiers	2 253	7 112

Libellé	2020.09	2019.09
Charges d'intérêts	(75 157)	(60 558)
Charges financières	(75 157)	(60 558)

2.6.10 Résultat exceptionnel

Les éléments en résultat exceptionnel ont été comptabilisés selon les méthodes définies par le plan comptable français.

Les produits et charges du compte de résultat exceptionnel incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation est peu liée à l'exploitation courante du groupe, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

Libellé	2020.09	2019.09
Produits de cession d'actifs	7 256	11 665
Autres Produits exceptionnels	7 177	5 253
Reprises sur provisions	23 723	31 666
Produits exceptionnels	38 157	48 584

Libellé	2020.09	2019.09
Valeurs nettes comptables des actifs cédés	(7 178)	(189 390)
Autres charges exceptionnelles	(8 219)	(2 986)
Dotations aux provisions et amortis. exceptionnels	(73 941)	-
Charges exceptionnelles	(89 337)	(192 376)

Plusieurs cessions internes d'actifs ont conduit à la fiscalisation d'une plus-value au niveau des sociétés cédantes.

Ces cessions ont été neutralisées au niveau de l'impôt global du groupe eu égard aux dispositions prévues par le régime de l'intégration fiscale.

Cette neutralisation fiscale a été considérée comme temporaire et a fait l'objet d'une provision pour risques d'impôt chez la société mère.

Ceci conduisant à maintenir les impôts différés sur les cessions réalisées.

2.6.11 Charge et preuve d'impôt

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt sur les bénéfices exigible par chaque entité du groupe, corrigée des impôts différés. Ces derniers résultent des différences temporaires entre la constatation des charges et produits dans les comptes individuels et ceux retenus dans les comptes consolidés.

Charge d'impôt

Libellé	2020.09	2019.09
Impôt sur les bénéfices	(568 603)	(661 307)
Impôts différés	132 932	68 122
Impôts sur les résultats	(435 671)	(593 185)

Preuve d'impôt

Libellé	2020.09	2019.09
Taux d'imposition de la mère	31.00%	33.33%
Résultat net consolidé	1 168 985	1 308 801
Dot. Écart acquisition	-	-
Résultat net consolidé imposable	1 168 985	1 308 801
Impôt sur les bénéfices comptabilisé	435 671	593 185
Résultat avant impôt	1 604 656	1 901 986
Impôt Théorique	497 443	633 995
Impôt Comptabilisé	435 671	593 185
Écart impôt théorique/ impôt comptabilisé	(61 772)	(40 810)
Décalsages permanents	62 083	(540)
Crédit d'impôt & réduction d'impôt	(71 210)	(69 128)
Écart de taux 28% vs 31%	(15 000)	(41 152)
Effet taux d'impôt sur fiscalité différée à la clôture	(37 673)	35 505
Autres	28	34 508
Autres	-	(3)
Justification des écarts	(61 772)	(40 810)

Les crédits et réductions d'impôts sont comptabilisés en moins de l'impôt sur les bénéfices sauf le CICE qui est inscrit en déduction des frais de personnel.

Intégration fiscale

La société SODICAR est mère d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A et suivants du code général des impôts. La liste des sociétés intégrées est mentionnée dans le paragraphe relatif au périmètre de consolidation.

Plusieurs cessions internes d'actifs ont conduit à la fiscalisation d'une plus-value au niveau des sociétés cédantes.

Ces cessions ont été neutralisées au niveau de l'impôt global du groupe eu égard aux dispositions prévues par le régime de l'intégration fiscale.

Cette neutralisation fiscale a été considérée comme temporaire et a fait l'objet d'une provision pour risques d'impôt chez la société mère.

Ceci conduisant à maintenir les impôts différés sur les cessions réalisées.

2.7 Autres Informations

2.7.1 Effectifs

L'effectif moyen des entreprises consolidées par intégration globale, s'analyse comme suit :

	2020.09	2019.09
Effectif moyen interne		
Effectif moyen interne	212	192
Cadres	16	17
Agents de maîtrise et techniciens	24	21
Employés	172	154

2.7.2 Engagements hors-bilan

Dans le cadre de sa participation au mouvement E. LECLERC, certaines des sociétés du groupe ont donné leur garantie auprès de divers établissements de crédit pour des engagements souscrits par d'autres centres E. LECLERC.

De même certaines sociétés du groupe ont elles-mêmes reçu la garantie d'autres centres E. LECLERC pour leurs propres engagements financiers.

Les dettes financières du groupe sont garanties par des inscriptions immobilières, des nantissements de titres ou du fonds de commerce et par des cautions apportées par d'autres centres E. Leclerc.

2.7.3 Rémunération des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas servie car elle a pour effet de fournir des renseignements de caractère individuel.

2.7.4 Rémunération des commissaires aux comptes

Rémunérations des commissaires aux comptes (en €)	2020.09	2019.09
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	24 400	26 034
AUCENTUR	19 800	10 000
AXAR	4 600	10 000
Xavier ROUSSEL	0	6 034
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes		
	0	0
	0	0

2.7.5 Parties liées

Transactions entre entreprises liées

Informations relatives aux transactions avec les entreprises liées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle : nature des relations entre les entreprises liées, nature et éléments de ces opérations nécessaires à la compréhension du bilan, du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie : NEANT

Transactions avec des parties liées

Transactions effectuées avec des parties liées qui ne sont pas internes au groupe consolidé lorsque celles-ci présentent une importance significative et n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché : NEANT

